

L'ACTION NATIONALE

Volume LII, Numéro 1

Septembre 1962

50 cents

SOMMAIRE

ARTICLES

RENOUVEAU

ÉDITORIAL : Nos éducateurs ont-ils perdu le nord ?

François-Albert ANGERS : La vraie histoire de nos
banques d'affaires

Jacques POISSON : Les dérobades, ces poisons de la pensée

Richard ARÈS : Un Québec politiquement fort

Rina LASNIER : Un juste

ENQUÊTE : Catholicisme et pensée nationale

CHRONIQUES

L'ÉDUCATION : À propos de la motion Prévost

LES ÉVÉNEMENTS : L'aventure créditiste

L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE (sauf en juillet et août)

Directeur : FRANÇOIS-ALBERT ANGERS

Administrateur : M. DOMINIQUE BEAUDIN
Casier Postal 189, Station N, Montréal

Rédacteurs : DOMINIQUE BEAUDIN – PATRICK ALLEN –
ARCHÉLAS ROY – JEAN GENEST
8100, boul. Saint-Laurent, Montréal

Abonnements : \$5.00 par année. De soutien : \$10.00
Casier Postal 189, Station N, Montréal

Les articles de la revue sont répertoriés dans le Canadian Index, publication de l'Ass. Can. des Bibliothèques, et dans la revue CULTURE.

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

PRÉSIDENT : M. François-Albert Angers

1er VICE PRÉSIDENT : M. André Laurendeau

2e VICE-PRÉSIDENT : M. René Chaloult

SECRÉTAIRE : M. Dominique Beaudin

TRÉSORIER : M. Paul-Émile Gingras

DIRECTEURS : M. le Chanoine Lionel Groulx, R.P. J.P. Archambault, s.j., Arthur Laurendeau, Gérard Filion, Jean Drapeau, Guy Frégault, Pierre Laporte, C.-E. Couture, R.P. Richard Arès, s.j., Rodolphe Laplante, Albert Rioux, Alphonse Lapointe, Jean-Marc Léger, Gaétan Legault, Roland Parenteau, Jean Genest.

Où trouver L'Action Nationale ?

À MONTRÉAL : *Dupuis et Frères, 865 est, rue Ste-Catherine*
Librairie Déom, 1247, rue Saint-Denis
Librairie Ménard, 1564, rue Saint-Denis
Librairie Pony, 554 est, rue Ste-Catherine

À QUÉBEC : *Librairie Garneau, 47, rue Buade*
Librairie de l'Action Sociale Catholique,
Place Jean-Talon
Librairie du Quartier Latin,
111, rue Saint-Jean

À OTTAWA : *Librairie Dussault, 170, rue Rideau*

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe
Ministère des Postes, Ottawa.

Lucien Viau et associés

Comptables Agréés
CHAS. DESROCHES, C.A.
FERNAND RHEAULT, C.A.

210 ouest, boul. Crémazie
(ÉDIFICE GRANGER FRÈRES)

DU. 8-9251

LA CIE F.-X. DROLET

FABRICANTS D'ASCENSEURS

Atelier Mécanique — Forge — Fonderie
Modelage — Soudure
Matériaux d'aqueduc et Bornes-Fontaines

245, rue du Pont,

Québec

Pour la collation

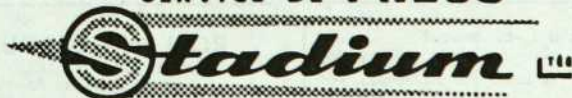
Savourez

LA CROQUETTE



BISCUITS — GÂTEAUX — TARTES

SERVICE DE PNEUS



Rechappage et Vulcanisation
Accumulateurs — Alignement de roues

Eugène Turcotte
Président

1871, rue DeLorimier
LA. 4-1177

André Trudeau
directeur-gérant

LES AMIS DE LA REVUE

R. CARON
CL. 9-9839

G. VEZINA
RA. 2-8534

CARON & VÉZINA

Latte métallique

7710, boul. Prévost
Ville d'Anjou, Qué.

AIMÉ GALARNEAU & Cie

Comptables Agréés

237 ouest, boul. Saint-Joseph
Montréal — CR. 4-2534*

Toitures Permanentes Enrg.

Couvertures en gravois - Ferblanterie

**RA. 2-9121
2525-A est, rue Jean-Talon

PHARMACIE MICHON

1361 est, rue Mont-Royal, Montréal
LA. 1-3659

Roland Michon, Pharmacien

TESSO ELECTRIC REG'D.

(Paul Monastesse, prop.)

4707, rue St-Denis, Montréal
VI. 5-8505

MAXIME Ltée

4140, rue St-Denis, Montréal 18
NETTOYEURS VI. 4-1158
VI. 4-3619

DENIS, Arcadius

AVOCAT

86 nord, rue Wellington
Sherbrooke, Qué. - Tél. 2-4793

THERRIEN, F.-E., avocat

Ch. 400

33 ouest, rue St-Jacques, MtI
VI. 2-9768

SÉGUIN, Paul-Émile

NOTAIRE

6726, rue St-Hubert
CR. 1-8739

Dr Yvon Cloutier

Chirurgien-dentiste

3253 est, rue Beaubien

Bur. : RA. 2-2678

ANDRÉ LA RUE, C.C.S.

Courtier en assurances

3450 est, rue Jean-Talon
Montréal 38 — RA. 2-1627

ÉMILIE ROCHETTE & FILS

Les spécialistes du tapis à Québec

Téléphone 2-5235
352, rue St-Vallier, Québec

MANOIR SAINT-CASTIN

Lac Beauport

Québec

LAVIGNE, C.E.

Courtier d'assurances

3750, rue Lacombe
RE. 9-1748

DORAIS, Jean-Louis

AVOCAT

57 ouest, rue St-Jacques
VI. 5-1336

BOURBONNAIS & PÉPIN

QUINCAILLERIE EN GROS

1575 est, rue Laurier, Montréal
LA. 6-4995

WE. 2-4955

ROLLAND GIROUX

BRÔLEURS À L'HUILE

2031, rue Saint-Antoine
Montréal

PAUL COULOMBE INC.

Chauffage à l'huile et au gaz

Air chaud — eau chaude
3338, rue Bélair, Montréal 38
RA. 2-8741-8246

Huile "TERO" Enrg.

Huile à chauffage

Pierre Vincent, Montréal

1690, rue Gifford — LA. 6-3379



J. BRASSARD, prés.

256 est, rue Ste-Catherine, Mtl

Pépinière "Côte-de-Liesse" Inc.

Fernand Bélisle
200, Côte-de-Liesse
Mont-Royal - RE. 8-1517

LA SOCIÉTÉ

SAINT-JEAN-BAPTISTE

des Trois-Rivières

BERNARD BENOÎT

Linoléum, Stores Vénitiens, Stores
de Toile, Rideaux, Draperies

11857 est, rue Notre-Dame
Pte-aux-Trembles — Ml. 5-5159

Maison H. ROY Ltée

ÉTABLIE EN 1898

Imprimerie

marcel perrier, président

Faire-part — Commercial

1419, rue St-Hubert, Montréal
Vl. 9-2448

BOUTERIE



Bijouterie D'orsay Ltée

Importateur et tailleur
de diamants

Roger Journaault, prés.

402 est, rue St-Zotique
Montréal - CR. 9-4526

LAMARRE ET FRÈRES

LÉOPOLD LAMARRE, président

Spécialistes en meubles, accessoires
électriques, tapis, prélatris, T.V., Hi-Fi.

3723..ouest...rue..Notre-Dame

• Montréal WE. 5-4681

Mario Du Mesnil

AVOCAT

4 est, rue Notre-Dame, Montréal

UN. 6-6913

482, rue Victoria, Saint-Lambert

OR. 1-9295

G.-E. HOUDE

MONTREAL OXYGEN ENRG.

4890, 5e avenue - Rosemont

LA. 4-6957

ROBILLARD, Michel

NOTAIRE

934 est, rue Ste-Catherine

849-9663

CR. 1-6093

ERNEST PALANGE, O.D.

OPTOMÉTRISTE

441 est, rue Bélanger, Montréal

ADRIEN COURVILLE

(Courville & Fils)

Manufacturier de fourrure en gros

418, rue St-Sulpice, Montréal

AV. 8-7474

LABONTÉ, LANDES, GROULX et LABONTÉ

Notaires

3677, rue Adam

Montréal

LA. 6-5517

CR. 4-3503

GÉRARD LEBEAU

Rembourreur d'autos, housses,
vitres, capotes d'autos

Le plus grand atelier
du genre au Canada

5940, rue Papineau

Montréal

Succ. 6270 Upper Lachine

*Hommage d'un
ami*



ÉPARGNER

... c'est bien ...

INVESTIR

... c'est mieux!



**LES PLACEMENTS
COLLECTIFS INC.**

vous aident à mieux investir!

BUREAUX À: MONTRÉAL, QUÉBEC, ST-HYACINTHE,
ST-JÉRÔME, SHERBROOKE, TROIS-RIVIÈRES.

LIMINAIRE

RENOUVEAU

L'Action Nationale vous revient cet automne dans une nouvelle toilette. Avons-nous fait fortune tout à coup ? L'appel que lançait le directeur, en janvier, a-t-il eu un tel écho que nous soyons maintenant en mesure de nous engager sans risque dans des initiatives nouvelles, et nécessairement plus coûteuses ? Malheureusement, il faut répondre non, ne fût-ce que pour ne pas laisser à nos amis l'illusion que nous pouvons dorénavant nous passer de leur constante diligence. Nous prenons nos risques, tout simplement, parce que nous avons obtenu, comme le signalait l'éditorial de janvier, l'appui minimum qui nous a convaincu que la revue doit durer; et que, par ailleurs, pour durer et s'épanouir, le changement de cadre que nous adoptons aujourd'hui nous apparaît désormais indispensable.

Il faut améliorer

Une revue que nous voulons vivante et progressive étouffe aujourd'hui fatalement dans le format et la formule de l'Action Nationale d'hier. Un format aussi petit, dans les courants actuels, convient à un digeste, à une revue qui n'a pas l'ambition particulière de couvrir un certain terrain, qui ne vise en somme qu'à donner, chaque mois, un certain nombre de pages de lectures ou de mots d'ordre, qui peuvent être ou ne pas être de bonne qualité selon les ambitions des dirigeants. Une revue de combat par la pensée, qui veut suivre l'actualité, produire des articles étoffés pour orienter les idées, tenir des chroniques régulières afin de couvrir tout le champ de l'activité nationale dans ses multiples facettes, ne saurait être à l'aise, vu l'état actuel de bouillonnement de notre milieu, dans 88 petites pages du type de celles de l'ancienne Action Nationale. Nous ne le disons pas en théorie; mais après en avoir fait l'expérience pendant deux ans. Ce changement indique donc que nous avons des projets — qui ne se réaliseront naturellement que si l'expansion financière (abonnements et annonces) en cours se poursuit —, et que nous

nous sommes rendus compte que la réalisation en était impossible dans les cadres anciens.

Et d'autant plus que la formule du "brochage à cheval" nous obligeait techniquement, ou bien à changer de format pour pouvoir augmenter le nombre de pages, ou bien de toute façon à revenir à la formule du livre fait de sections cousues avec couverture collée. Quant à changer, nous avons procédé aux deux modifications qui nous laissent maintenant la porte ouverte sur toutes les possibilités que nous voudrions et pourrions envisager. Dans le choix du format, nous avons tenu, cependant, à garder l'une des caractéristiques qui a toujours été fort appréciée par les fidèles de L'Action Nationale : une dimension telle que la revue entre aisément dans une poche de veston, de sorte que le lecteur puisse facilement trainer sa revue partout avec lui s'il le désire.

Nous vous arrivons toutefois, dans cette nouvelle toilette, sans fanfares ni boniments. Plutôt un peu comme une petite fille gênée, qui met sa première robe de grande personne. C'est-à-dire que nous n'avons pas, comme on fait souvent en pareille occasion, essayé de vous présenter un numéro sensationnel, où l'on trouverait des articles particulièrement soignés, signés des noms les plus aguichants, et que l'on a mis des mois à trouver et à préparer... alors que chacun des numéros suivants devra de toute façon être fait de mois en mois ! En aurions-nous eu le goût — et au fond pourquoi pas ? — que les conditions matérielles dans lesquelles le directeur et ses collaborateurs réalisent la revue ne le permettait pas. Il y aura ainsi moins de chance — comme cela arrive à bien des revues et journaux — que nous épuisions tout ce que nous pouvons donner dans le premier numéro, comme ces plantes forcées qui meurent ou végètent presque fatalement après avoir produit leurs premières fleurs.

Il faut diffuser

Autrement dit, nous ne prétendons à rien de sensationnel : nous continuons simplement une tâche nécessaire dans l'esprit de l'accomplir le mieux possible malgré tout. Ce renouveau n'est donc ni un lancement, ni un relancement. Nous n'avons rien à lancer ou à relancer : les idées que nous patronnons depuis un

demi-siècle sont en plein épanouissement au Québec; et nous croissons avec elles, n'ayant pas à nous dédire ni à rajuster notre tir de barrage, qui a fini par se révéler singulièrement efficace contre toutes les forces de désagrégation, dont nous n'avons pas bien sûr pu empêcher tous les ravages ni éliminer tous les ferments. C'est d'ailleurs pourquoi il faut continuer; et continuer en expansion, et non pas seulement en consolidation. A l'heure actuelle, c'est tout juste l'essentiel qui apparaît sauvé pour autant que la conscience nationale est concernée: cette unanimité devenue remarquable — au moment même où d'aucuns prétendaient annoncer "Feu l'unanimité!" — sur un vouloir vivre collectif canadien-français à garder nettement distinct du vouloir vivre canadien: un vouloir vivre canadien-français qui réclame notre adhésion en primauté.

Tout juste l'essentiel; et d'ailleurs pas tout l'essentiel: tout juste un minimum d'essentiel car, maintenant, que nous avons réussi à réaliser en quelque sorte le front commun contre les forces "étrangères", il nous reste à gagner sur nous-même la victoire de la fidélité, fortement combattue par les infiltrations diverses qui nous ont pénétrés de tous côtés pendant que nous nous divisions face à l'adversaire commun. C'est pour cette tâche que L'Action Nationale paraît aujourd'hui plus irremplaçable que jamais, car pour les luttes antérieures elle n'était pas aussi seule sur la brèche — comme organe témoin de la pensée profonde de tout un peuple — qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Faut-il déduire de cela que L'Action Nationale en est réduite à des combats d'arrière-garde? Que sa tâche se limiterait à essayer de sauver ce qui peut être sauvé d'un passé maintenant révolu? De servir de frein aux abus d'une révolution nécessaire? Si tel était le cas, son rôle n'en serait pas moins important, car une révolution, même nécessaire, devient vite néfaste si rien ne vient, à un moment donné, endiguer un flot qui tend toujours à perdre le contrôle de son mouvement. En hydraulique, à moins d'une disposition spéciale des lieux, il faut des contre-barrages pour que les barrages aboutissent effectivement à créer les réservoirs d'eau.

Il faut voir clair

En fait, il y a beaucoup plus positif que cela à réaliser. Car en raison même de la précarité de situation dans laquelle nous

ont placé et la conquête, et nos divisions politiques face à la puissance assimilatrice, nous sommes à l'heure des révolutions. Nous avons à faire face à des courants très divers, inspirés par des idéaux révolutionnaires très différents, d'ailleurs eux-mêmes le plus souvent mal intégrés aux mouvements qui les portent, mêlés les uns aux autres par diffusion dans des esprits insuffisamment formés ou trop distraits pour savoir distinguer la logique ou les contradictions des diverses positions.

Il y a donc à l'heure actuelle une immense tâche de mise au point, d'ordre et de lumière à mettre dans nos esprits, afin que nous soyons bien conscients de la signification et de la portée des orientations qui s'offrent à nous. Il y a ensuite la tâche du choix des orientations et de l'élaboration des politiques qui y correspondent.

Mais en se vouant à la fidélité, parce qu'elle croit à la valeur fondamentale de ce que les Canadiens français représentent en terre d'Amérique, L'Action Nationale ne pratique-t-elle pas seulement un conservatisme stérile? Bien sûr, à moins d'être un pur anarchiste, il y a toujours des choses qu'on veut conserver dans une société où règne un certain ordre; et une fois l'anarchisme réalisé, l'anarchiste deviendrait lui-même un conservateur en voulant le maintenir.

Il est évident, en effet, que le groupe nationaliste, en cela même qu'il exprimait des mécontentements politiques, sociaux, économiques et culturels, a été l'artisan principal des mouvements, aujourd'hui plus diversifiés, qui réclament des changements, des changements de tous les ordres et de toutes les descriptions.

L'Action Nationale n'est ni libre-penseuse ni anti-cléricale, ni anti-catholique, ni socialiste, encore moins communisante. Elle croit, en effet, à la valeur des PRINCIPES fondamentaux qui ont formé la civilisation canadienne-française; elle veut y rester fidèle et tient donc à conserver ces principes comme étant à la base de sa pensée et de son action. Elle est en faveur d'une stratégie de mouvement, mais de mouvement ordonné et non développé au hasard des circonstances et sans but. En ce sens, elle est effectivement conservatrice, par rapport à ceux qui veulent changer ou adultérer ces principes, pour y mettre plus de libre-pensée (qui n'est pas la pensée libre), d'anti-cléricanisme, d'anti-catholicisme, de socialisme ou de communisme.

Il faut une action dynamique

Mais elle est et a toujours été en faveur de changements nombreux, importants et profonds dans l'ordre des institutions et des moeurs, tels que pratiqués. Elle veut ces changements, parce qu'elle a toujours critiqué notre situation actuelle comme incompatible, en de multiples points, avec les principes en cause. Et elle les veut naturellement dans le sens de ces principes et en conformité avec eux, ce qui l'amène à condamner certains changements qui ne sont pas issus d'une pensée conforme à notre génie propre et qui portent par suite avec eux des éléments destructeurs des principes que nous voulons voir actualiser. Elle n'approuve pas le changement pour le changement, l'idée que le changement est nécessairement synonyme de progrès et, par suite, la pure et simple agitation qui ne donne que l'illusion du changement au sens réel qu'on pourrait donner à ce terme, mais de mouvements ordonnés et non abandonnés aux hasards des circonstances, des inspirations du moment, sans objectifs. En ce sens, L'Action Nationale n'a sûrement de leçon à recevoir de personne en termes de radicalisme. Elle est radicale justement parce qu'elle a des principes et qu'elle tient à les vivre et à les faire vivre au peuple canadien-français jusqu'au bout.

Tous à la tâche : nous continuons.

Dans le cadre d'une présentation nouvelle, voilà le travail auquel nous convions nos abonnés et nos annonceurs actuels, tous nos amis présents et futurs. Et ce travail, nous ne pourrions évidemment l'abattre que s'ils veulent bien eux-mêmes intensifier leurs efforts pour que nous puissions faire de L'Action Nationale la grande revue de pensée et d'action du Canada français. Tous les collaborateurs de L'Action Nationale, depuis un demi-siècle, ont largement fait leur part de dévouement et d'effort à pareille fin. Nous n'innovons en rien : nous acceptons simplement de porter un flambeau qui nous a été légué par d'autres, dont l'idéal a toujours été exactement le même avec sans doute ici et là des différences de nuances dans la pensée. Si nous n'avons pas fait mieux, il faut le dire, c'est parce que l'apathie — qui semble maintenant s'être secouée — ne nous fournissait pas les moyens de faire mieux.

De la conception, des projets élaborés à la réalisation, il y a l'abîme des problèmes matériels de création d'équipes, de

mise au travail, de rencontres, de discussions, de longues veilles passées à réfléchir et à écrire, dont la vraie mise en oeuvre exige du temps, des moyens de vivre pour des personnes qui se dévoueraient entièrement à la cause, puis une administration avec toutes ses humbles et tatillonnes tâches, des frais d'impression, de distribution, etc. Vous seuls, abonnés, annonceurs, amis, pouvez rendre tout cela possible, d'abord par votre nombre et la suffisance des moyens financiers que vaudront abonnements, annonces et souscriptions; et ensuite, en lisant le produit que vous avez commandé et en propageant ensuite les idées qu'il a pu élaborer et actualiser grâce à vous.

Alors ! voilà un cadre nouveau, qui nous permet d'envisager un brillant avenir. À la condition que vous restiez là, que vous augmentiez en nombre, afin que nous formions tous ensemble un corps suffisamment développé pour permettre à l'âme de vivre en plénitude.

Et puis, disons-le tout de suite, c'est en 1963 que la Ligue d'Action Nationale, dont la revue est devenue le principal instrument de rayonnement, fêtera son cinquantième anniversaire. Cela vaut la peine d'être signalé. Nous continuons.

L'ACTION NATIONALE



NOS ÉDUCATEURS ONT-ILS PERDU LE NORD ?

Comme bien d'autres, nous avons suivi les sessions de la Commission Parent à travers la province, lu les résumés des Mémoires dans les journaux, résumés qui ne leur rendaient pas toujours justice pour sûr et auxquels on ajoutait les questions des commissaires parfois pertinentes, parfois humoristiques, parfois impatientes, parfois inquiétantes. Seules des rumeurs, collatérales aux sessions, peuvent nous indiquer les tendances et les préférences des commissaires. Et comme toujours, il en circule de toutes sortes.

Les commissaires ont lu et écouté la présentation de 287 mémoires, quelques-uns très volumineux et très documentés. Une centaine sont importants. Toutes les associations reconnues ont tenu à donner leur avis sur l'éducation. Quelques-unes n'ont envisagé qu'un secteur. Plusieurs se sont attachées à l'ensemble. Plusieurs de ces mémoires portent le témoignage que le monde de l'éducation est en plein éveil. Qu'il veut s'intéresser en profondeur aux problèmes de notre milieu, mais aussi regarder à l'extérieur et amorcer d'utiles comparaisons avec l'Europe et l'Amérique. La Commission n'eût-elle eu d'autre profit que de mettre toute l'élite de notre pays à l'étude de notre enseignement qu'elle aurait été un véritable succès.

Mais les Mémoires font aussi éclater à tous les yeux des misères profondes et la superficialité de l'éducation nationale chez nos dirigeants, en particulier auprès des autorités universitaires existantes au Canada français.

Nous avons déjà signalé "que notre tendance à l'imitation des structures américaines ou anglo-cana-

diennes constitue le plus grave danger dont ait été menacé l'avenir de notre équilibre culturel depuis la conquête". Les proportions prises par cette fièvre d'imitation et d'emprunt nous paraît le plus grave et le plus profond scandale de notre époque. Grave parce qu'il vient de partout. Profond parce que préparé depuis 1949, ce courant, loin d'avoir rencontré des oppositions qui auraient dû se produire, s'est révélé devant la Commission prendre l'allure d'un torrent.

Si la Commission Parent est un concours de popularité plutôt qu'une défense et une rénovation de notre système d'enseignement, alors les dés sont jetés et il semble qu'elle n'aurait plus qu'à proclamer l'adoption des structures américaines chez nous. Et cela serait dû à la majorité des éducateurs. Cela serait dû à l'action de laïcs sans doute, mais surtout à l'action de prêtres prêts à détruire en un jour l'oeuvre qu'ils ont mis plus de cent ans à édifier et qui est l'une de nos meilleures traditions par sa solidité et son sérieux.

La clef de tous nos problèmes d'éducation, celui qui déterminera les programmes, l'esprit et les méthodes d'enseignement, est devenu un problème de structure. Aucune des raisons apportées pour les transformer n'est vraiment déterminante. Et la légèreté de pensée atteint un comble avec un article écrit par un gouverneur de l'université de Sherbrooke dans la revue "Maintenant" du mois de mai 1962 (p. 187).

On invoque l'âge pour introduire ici les structures américaines. Les psychologues auraient décrété que c'est à 18 ans qu'un jeune est mûr pour le travail universitaire. Et, paraîtrait-il, c'est à 18 ans qu'universellement on entre à l'université. C'est jouer sur les mots. C'est fausser les réalités. Les jeunes anglo-américains entrent sur le campus de l'université mais ils ne font pas encore partie de l'université, conçue chez eux comme une école pour "gradués", comme Hopkins University.

On invoque l'importance des équivalences. Ainsi on se comprendrait mieux entre nord-américains. Les

titres académiques signifieraient la même chose. Mais ne voit-on pas que dans un but de conformisme, on passerait insensiblement des structures identiques à des programmes identiques afin, précisément, que les titres signifient la même chose. Et des programmes identiques on passerait à des méthodes d'enseignement identiques, à un esprit identique.

Nous y insistons: "les structures une fois établies auront nécessairement un effet contraignant et directeur sur l'évolution de notre système d'enseignement... Notre pensée tendra à se mouler dans ces structures et celles-ci produiront un effet déformateur qui transformera le Canada français en un vassal de la culture américaine".

Jusqu'à 1949, le cours classique était le cours secondaire et la revue de "L'Enseignement secondaire", publiée par l'université Laval à l'usage des collèges classiques, en est encore un témoin significatif par son titre même. Ce cours donnait un baccalauréat reconnu comme premier grade universitaire, justement parce que l'université surveillait les programmes et les études des collèges. Elle reconnaissait la valeur de la formation secondaire exactement comme en France l'État sanctionne par un diplôme universitaire les études du second degré, celles du lycée.

Puis sont venus les efforts persévérants de quelques apôtres de l'intégration à l'américaine: puis ceux de la Faculté des Arts, ceux des lois qui ont entériné les mots "secondaire" et "collège" leur donnant une définition qui n'avait aucune racine dans la tradition, puis nous avons eu les travaux du Sous-comité de coordination en 1953, puis nous avons aujourd'hui une quantité de Mémoires dans le sens de l'américanisation des structures de l'enseignement. Au moins nous ne manquons pas d'une triste lucidité! Nous savons ce que nous voulons. Nous voulons engager l'avenir de notre enseignement dans des structures anglo-américaines. Le secteur le plus résistant de notre survie nationale est conquis par des arguments sociologiques

(nous sommes en Amérique du Nord !) ou des arguments psychologiques. "Nous voulons Barrabas", a déjà crié un peuple dont nous avons appris suffisamment l'histoire à l'école pour en tirer des leçons.

Il semble qu'ils sont très peu nombreux ceux qui ont essayé une rénovation de notre système par l'intérieur, qui ont cherché avant tout une fidélité à notre être dans son développement autonome, par un effort de perfectionnement, d'achèvement visant à le porter au summum de l'efficacité, avant de le proclamer désuet et de tout jeter aux orties.

D'abord nos Commissions scolaires ont elles-mêmes vu qu'il y aurait moyen par des classes accélérées de permettre aux jeunes plus doués de faire leur école élémentaire en cinq ou six ans. Cela deviendrait d'autant plus facile qu'on enlèverait du programme primaire tout ce qui l'encombre inutilement et fait perdre du temps, comme l'enseignement trop précoce de l'anglais et tous ces à-côté trop distrayants pour l'esprit encore informe et qui développent l'illusion de la culture au lieu du sens de l'intériorité qui est la base de tout développement culturel sérieux.

Alors nos jeunes les mieux doués entreprendraient le secondaire bien préparés pour en profiter et atteindraient l'université après 13 ou 14 ans de scolarité à travers des collèges de huit ans dont on pourrait discuter la diversification possible sans pouvoir au moins abandonner un programme et un esprit de culture générale.

Cette mise au point faite, il se trouve que c'est vers une formule de ce genre que tendent les autorités de l'université de Toronto (jusqu'à il y a peu), par l'allongement des années de High School afin que les jeunes, possédant une meilleure formation générale, ne soient pas si nombreux à couler en première année d'université (ou de Faculty of Arts).

Les Américains, eux, ont un secondaire (ou cette étape réservée plus exclusivement à la culture générale) brisé en morceaux: 3 ans de Junior High School, 3 ans

de Senior High School et 2 ans de Junior College. L'absence d'unité dans la formation, dans l'esprit qui anime les programmes, est le tourment de ceux qui, parmi leurs universitaires, réfléchissent sur les déficiences de leur système.

Nous, au Québec, nous l'avons ce curriculum d'un enseignement du second degré de huit ans, entièrement consacré à la culture générale. Que nous le rénovions par le dedans, que nous renforçons notre enseignement du français, des mathématiques, des sciences, tant mieux. Que nous introduisions quelques options entre des matières de culture générale, vers la fin du cours classique afin de profiter des motivations plus mûres des jeunes, ce peut être discutable, mais pour ceux qui voient là un progrès c'est une adaptation qui sauve l'essentiel. Mais pourquoi irions-nous briser cette unité à laquelle les anglo-américains aspirent? Une fois que nous l'aurons brisée, il ne sera pas si facile de la reconstituer.

Les positions actuelles sont devenues d'autant plus inconsistantes et absurdes qu'on se rappelle mieux les raisons initiales pour lesquelles les apôtres de l'américanisation nous ont orientés vers le système américain. Il s'agissait de permettre à nos jeunes d'entrer plus vite à l'université, à un moment où ceux qui en parlaient se fiaient plus aux apparences qu'aux réalités et n'avaient pas suffisamment étudié le régime américain pour y constater que niveau pour niveau, le jeune américain n'arrive pas à "l'école des gradués" généralement plus jeune que nos bacheliers. Le vrai problème, au niveau des comparaisons, était de savoir si nous accepterions de réduire la culture générale chez nous pour l'accès à certaines professions, en acceptant la spécialisation professionnelle ou technique du collègue plutôt que de tenir à la culture générale jusqu'à l'achèvement d'une formation vraiment secondaire. Cela permet sans doute aux jeunes de finir plus jeunes leurs études professionnelles sans avoir à passer par l'université (dans le sens d'"écoles des gradués") ou en y

restant moins longtemps, non pas d'arriver plus vite à l'université.

Une fois le problème ainsi compris, après une meilleure analyse des structures propres à chaque pays, on aurait dû en avoir fini avec cette fausse conception du problème et s'en tenir à la discussion véritable: les transformations nécessaires ou non à notre cours secondaire, d'où aurait ressorti l'évidence d'une nécessité de créer chez nous, de toute pièce, un enseignement technique cohérent du second degré. Au moins discutait-on à ce moment-là de problèmes sérieux. Mais au lieu de cela, comme il arrive trop souvent avec l'amour-propre que chacun met à garder ses positions, les partisans de l'américanisation ont préféré se trouver d'autres arguments pour se donner raison. N'ayant plus d'arguments sérieux, ils sont tombés dans l'infantilisme de notre situation géographique nord-américaine et de la facilité dans le calcul des équivalences.

Qu'est-ce que cela en regard de cette unité dans la formation qui a eu une portée nationale très caractéristique? Elle nous a donné une vision du monde qui est un lien très fort entre nous. Le finissant du Lac Saint-Jean, celui de Rimouski, de Hull et de Montréal, etc., sont frères par les structures de la pensée, par le système de valeurs acceptées.

On comprend combien peuvent devenir ironiques ces paroles: "Le bon sens et la logique, ne serait-ce pas d'insérer dans des cadres académiques nord-américains un enseignement conforme à nos traditions et à nos ambitions canadiennes-françaises?" C'est demander la quadrature du cercle. Parce que c'est aussi le bon sens et la logique qui nous font dire qu'un milieu américain américanise!

Et où arrêterons-nous notre imitation des structures anglo-américaines? Si nos voisins décident de changer dans dix ans, nous faudra-t-il changer nous aussi, toujours pour les mêmes prétextes: la sociologie, la psychologie, les équivalences, etc.? En ce cas, notre propre système d'enseignement, toujours à la remorque

du système nord-américain, toujours copiant et toujours en retard, cessera-t-il de vivre la vie d'une queue de veau?

Ce sont des exigences culturelles qui demandent telles structures plutôt que telles autres. Nous croyons que notre apprentissage des moyens élémentaires de la culture française peut se faire en cinq ou six ans pour les mieux doués (les Japonais y mettent neuf ans pour leur culture japonaise). Et nous croyons que notre culture générale, faisant toute sa part à l'humanisme littéraire, scientifique et philosophique, demande huit ans de formation. Nos universités n'ont aucun avantage à recevoir des jeunes qui n'ont pas terminé cette formation de base, excepté dans les secteurs techniques, où seul un apprentissage, un dressage, fût-il de nature intellectuelle, suffit à l'exercice du métier.

L'exemple américain aussi devrait nous faire réfléchir. La baisse de la culture générale est due à ce que celle-ci est terminée avec la fin du High School. Parce que les collèges, en grande partie, dépendent d'une université, les écoles de "gradués" imposent des conditions d'admission telles que pour les franchir il faut se spécialiser non seulement en 15^e et 16^e année de scolarité, c'est-à-dire dans leurs deux dernières années, mais aussi en 13^e et 14^e année, c'est-à-dire dans leurs deux premières, égales à nos propres philo I et II. Les collèges sont envahis par des programmes, des méthodes, des professeurs et un esprit spécialisés. Les collèges à leur tour doivent hausser leurs demandes d'admission auprès des finissants de High School et la spécialisation pénètre partout. On peut diminuer le nombre d'années de formation en commençant la spécialisation d'un jeune dès 16 ans mais les résultats ne se feront pas attendre. Des questions posées par un professeur de l'université de l'Illinois à quinze étudiants qui venaient d'obtenir leur Ph.D. permit de savoir que neuf d'entre eux ignoraient ce qu'était la Renaissance, dix ce qu'était la Réforme, onze qui était Bismark et treize ce qu'était la Grande Charte d'Angleterre! N'a-

vons-nous pas à craindre, en empruntant trop aux Américains, de leur emprunter aussi ces méthodes (qu'ils réprouvent) de préparer de splendides barbares.

C'est au nom de la culture que nous lançons cet appel. C'est au nom de la culture que nous demandons de réfléchir avant qu'il ne soit trop tard. Déjà, des amis nous ont dit leur étonnement scandalisé. Pourquoi nos structures n'obéiraient-elles pas à des préoccupations qualitatives? M. Raymond Grenier citait dans La Presse du 17 décembre 1960 ces paroles de M. Hartley Simpson, doyen de l'École des "gradués" de l'université Yale: "Seulement 20% des 1,800 collèges et universités des États-Unis donnent à leurs étudiants une préparation suffisante pour pouvoir aborder sans propédeutique les études supérieures au baccalauréat (entendu dans le sens américain). Et je suis généreux, certains de mes collègues fixent ce pourcentage à 10%".

Jusqu'ici nous avons entendu parler les administrateurs de notre enseignement. Des journalistes prennent parti, semblent favoriser l'introduction des structures américaines. Serait-il vrai que l'on accepterait ce "progrès de dupes"? Pourquoi ne chercherions-nous pas dans nos propres principes, dans notre propre conception de la vie, les structures les plus propres à faire triompher nos objectifs? Depuis douze ans que se sont introduites des lézardes dans notre conception de l'enseignement, et voilà qu'aujourd'hui nous nous apercevons que les proposeurs du système anglo-américains sont non seulement nombreux mais décidés. Réussiront-ils à imposer leurs vues à la Commission? Ou celle-ci aura-t-elle le courage de faire face au nombre et de bâtir une argumentation solide et complète qui justifiera le redressement qui s'impose? Les responsabilités sont graves, car avec l'avenir de notre système d'enseignement, c'est sûrement celui de notre destin français en Amérique qui se joue actuellement à l'intérieur même du bastion fortifié qu'a été jusqu'ici le Québec!

Nous lançons l'avertissement. À trop regarder vers le sud, nos éducateurs et les autorités universitaires

auraient-ils perdu le nord? Ce nord de nos traditions, de nos valeurs incarnées dans des structures encore solides, de cet esprit qui prétend sauvegarder la culture générale. Si aujourd'hui nous consentons, pour les raisons futiles qui sont invoquées, à ne plus être maîtres de nos structures, comment pourrons-nous demain éviter d'en être les victimes? Il faut être drôlement adulte et sûr de soi pour pouvoir s'émanciper d'un milieu et prétendre même l'amener à soi et le plier à un idéal qui le contredit. Or les arguments mêmes sur lesquels on appuie les demandes de réforme prouvent que nous ne le sommes pas. Que nous sommes tout simplement à la remorque des autres. Cela laisse bien peu d'espoir, à une époque où en dehors du secteur de l'éducation et des éducateurs, section majeure pour la détermination des orientations, s'éveillent des énergies qui nous permettraient, au contraire, si le reste tient, d'entretenir les plus beaux espoirs.

Nous vivons, en effet, une période où les orientations du passé donnent plus que jamais, à travers tant de faiblesses, des signes de ressourcement, et des promesses sérieuses d'épanouissement, de richesse et de rayonnement. Ce serait donc le moment de donner le coup de volant sauveur de la restauration des valeurs et de leur affinement; non pas de peser sur l'accélérateur, comme dans un geste de désespoir envers tout ce que nous avons fait, pour nous conduire plus vite au précipice de l'américanisation qui nous attire depuis trop longtemps. Après avoir réussi, en dépit de tous les reproches justifiés ou injustes qu'on a pu leur opposer, à former des esprits qui se distinguent et commencent à faire rayonner un prestige typiquement canadien-français, nos collègues vont-ils maintenant nous préparer la génération de jeunes barbares qui éteindront, par leur incompréhension, les premiers feux jaillissant d'une longue et pénible aube?

C'est là le tragique de notre histoire, nous souffrons de schizophrénie. Notre personnalité est divisée. Quand, hier, un de nos grands bourgeois imitait les

Anglais, fréquentait les Anglais, nous le traitions d'anglicisé et nous le voyions comme perdu pour notre groupe. Il avait sacrifié sa culture à ses ambitions financières ou à des avantages sociaux. Peut-être exagérions-nous, mais au moins nous étions vigilants. Aujourd'hui le même problème se pose pour nos éducateurs: ils fréquentent, flirtent, tâtent les structures d'enseignement des Anglais. Et comble de la naïveté! ils croient ne pas y laisser un peu de leur âme d'abord, puis ensuite toute fierté nationale! Par suite, ils ne sont plus sur leur garde et donnent tête baissée dans les pièges de l'imitation. C'est ce que montre le raisonnement de la Faculté des Arts de l'université de Sherbrooke: "Il ne fait aucun doute (quelle sécurité!) que nous devons adopter (c'est un devoir maintenant!), du moins dans ses grandes lignes, la structure académique nord-américaine... Nous sommes en Amérique du Nord depuis longtemps et pour toujours. Tant que des valeurs importantes ne sont pas en cause, il nous est avantageux d'user des catégories qui sont monnaie courante sur ce continent. Cela nous met en meilleure position pour vivre profitablement avec nos compatriotes et nos voisins". Ceci dit pour notre enseignement et accepté vaudrait intégralement et mot à mot pour l'abandon de notre langue et de notre culture. Quelle inconscience ou quelle duplicité alors que de raisonner ainsi?

Actuellement la majorité des éducateurs semble s'entendre pour présenter à la province de Québec un secondaire tronqué, sans objectif complet. Va-t-on dire que le but de ce nouveau secondaire de 4, 5 ou 6 ans, c'est la culture générale? Oui, mais incomplète, sans philosophie, avec seulement des sciences et des mathématiques élémentaires. Tous les États-Unis et tous les pays d'Amérique du Sud ont ce secondaire de 4, 5 ou six ans et les plaintes nombreuses sur les déficiences dans la formation des jeunes font maintenant partie du folklore classique de chaque pays.

Ce cours incomplet que l'on nous présente comme un progrès, il faudra le compléter d'une façon ou d'une autre parce que ces jeunes ne sont pas prêts à entrer à l'université. On complètera donc ce secondaire par un système collégial qui présente une autre juridiction, un autre esprit et d'autres exigences. C'est l'université avec ses spécialisations qui s'imposera, avec ses professeurs préparés selon des méthodes exclusivement universitaires. C'est la fin de la culture générale et aussi d'une bonne partie de la tradition française. Seule la tradition anglo-américaine fait place à ces collèges universitaires. Acceptons cette formule et dans dix ans, avec l'esprit que nos éducateurs manifestent actuellement, nos programmes se mouleront sur ceux des anglo-américains, nos professeurs copieront qualités et défauts de ces systèmes. Notre culture sera vraiment vassale; et morte dans un siècle.

De plus, à qui veut-on faire accepter un secondaire public de quatre, cinq ou six ans? Est-ce la gratuité scolaire qui déterminera la longueur de notre secondaire public? Et pourquoi ne développera-t-on des collèges publics de huit ans dont les premières années seraient gratuites? Il nous faut des institutions publiques du second degré qui puissent offrir une culture générale complète et présenter à l'université des jeunes dont les bases scientifiques, littéraires et philosophiques soient solides. Le "public" et le "privé" est une distinction institutionnelle de régime qui n'a rien à voir avec les structures de l'enseignement, lesquelles relèvent de l'esprit.

Nous dénonçons donc cette trahison des clercs dans le sens le plus authentique du mot. Trahison de toute une élite qui pendant plus d'un siècle nous a fait la leçon de la culture générale et que la subite intervention du gouvernement fédéral a tout à coup convaincue, en un tournemain, que l'université se commençait en belles-lettres. Triste page de notre histoire que nous supplions la Commission Parent de ne pas conserver. Nous ne voulons pas de Barrabas!

Le directeur

LA VRAIE HISTOIRE DE NOS BANQUES D'AFFAIRES

par François-Albert Angers

Quand le gouvernement de la Province a annoncé qu'il constituerait une Société de financement, le soussigné s'est contenté, dans un commentaire de L'Action Nationale (octobre 1961, p. 154), de rappeler un certain nombre de choses écrites au cours des derniers vingt ans, pour marquer qu'il ne pouvait qu'être d'accord avec le principe d'une politique depuis si longtemps réclamée par toute l'école nationaliste. C'était une façon discrète de s'abstenir de considérations directes, au cours desquelles des réserves auraient été nécessaires sur la façon de procéder du gouvernement actuel. Cette discrétion lui paraissait désirable étant donné la part prise par lui-même à la campagne pour une banque d'affaires, et sa participation active comme membre du conseil d'administration de trois entreprises issues de cette campagne: les Placements Collectifs, la Corporation d'Expansion financière et la Compagnie nationale de gestion. Il ne fallait pas avoir l'air de mesquiner sur des détails, quand l'essentiel est sauf; ni paraître vouloir nuire à une entreprise, dont, maintenant qu'elle est décidée, il faut vouloir le plus complet succès.

Des réserves étaient donc nécessaires, dis-je, sur la façon de procéder du gouvernement — et j'expliquerai plus loin pourquoi il paraît désirable sinon indispensable de le dire maintenant — pour les raisons suivantes. Il y a plus de soixante ans, mon commentaire antérieur de L'Action Nationale le rappelait, qu'Errol Bouchette proposait l'établissement d'une telle Société, de préférence par l'intermédiaire de l'initiative privée, mais par l'État si nécessaire; et il avertissait les autorités politiques du temps que si cela n'était pas fait, les intérêts américains, alors encore à nos portes, s'empareraient de nos res-

sources naturelles et les exploiteraient à leur profit. Ce n'est pas là interprétation d'une pensée obscure : son message d'alors était aussi net et précis que cela ; et s'accompagnait de toutes les explications nécessaires pour prouver cet avancé, qui s'est révélé si juste depuis. Entre temps, ce sont des initiatives privées qui ont travaillé, trop lentement bien sûr, en l'occurrence, mais du mieux qu'il était psychologiquement et sociologiquement possible, à combler la carence gouvernementale. Et ma critique est la suivante : quand un gouvernement, pendant trois quarts de siècle, a ignoré les objurgations de toute une école et de tout un groupe d'intérêt, il est pour le moins disgracieux de le voir tout à coup passer à l'action, en oubliant systématiquement tout ce qui a été fait sans lui, pour repartir de zéro comme si rien n'existait. Quand il est animé par autre chose que le virus de l'électoratisme et le désir concomitant de s'attribuer tous les mérites, il respecte les intérêts acquis et il offre sa collaboration à ceux qui ont déjà des connaissances et une expérience qu'il n'a pas.

UNE AFFIRMATION EXCESSIVE

Et cela m'amène à expliquer pourquoi je sors ainsi du bois, si l'on peut dire. Dans une conférence qu'il prononçait devant la Chambre de Commerce française, rapportée dans *Le Devoir* du 11 juillet, M. Gérald Ryan, de la maison Beaubien, l'un des membres du Comité d'Étude du Gouvernement sur la Société Générale de Financement, a affirmé ou laissé entendre clairement, par le contexte de son exposé historique, que cette Société allait être notre première banque d'affaires. Il a expliqué, comme l'ont fait bien des fois tous ceux qui ont proposé la création d'une banque d'affaires chez nous, qu'à venir jusqu'à récemment le rôle type d'une telle institution n'était rempli que très partiellement par les courtiers en valeurs de placement. Cette lacune aurait tendu à être comblée par la création de la Banque d'Expansion industrielle, et plus récemment par la fondation de RoyNat. Mais ces institutions elles-mêmes ne sont pas encore des banques d'affaires, dont le rôle "est de fournir le tout

ou une partie importante du capital permanent d'une nouvelle entreprise, de participer à sa direction et de guider ses pas jusqu'au jour où ayant atteint la condition d'adulte, ses actions peuvent alors être offertes au grand public avec un risque grandement diminué."

Ainsi ressort-il ou apparaît-il nettement que la Société Générale de Financement vient combler un vide; et que cela en soi constitue la pleine justification d'une intervention gouvernementale directe, qui, dans cette perspective, se révèle très sage et très modérée. Le gouvernement, en effet, au lieu de créer de toute pièce une banque d'affaires d'État, donne l'impulsion, prend une part minoritaire du capital et laisse entrevoir la possibilité de son retrait total quand l'affaire sera bien lancée et bien aux mains du public. Malheureusement, la vérité historique est autre; et il ne paraît pas juste ni honnête de laisser s'accréditer ce qui serait dorénavant une légende. Sans doute M. Ryan lui-même n'a-t-il pas voulu la commettre. C'est un financier, et non un spécialiste de l'histoire. Comme il n'a pas participé au courant historique qui aboutit à l'initiative d'aujourd'hui, il ne pouvait en parler d'expérience et il s'est fié à la documentation qu'on lui a fourni pour préparer sa conférence. Il se trouve que cette documentation est tronquée. Il me paraît important de rétablir les faits.

LA PREMIÈRE BANQUE D'AFFAIRES

Notre première banque d'affaires, elle ne date pas de 1962, mais des années '30. Ce fut une entreprise qui s'appelait — et s'appelle encore, quoiqu'à notre point de vue elle soit défunte — Société d'Entreprises du Canada. Son nom même indique déjà l'intention des fondateurs, et montre qu'il s'agissait bien d'une banque d'affaires, car le nom n'avait pas été choisi au hasard: les initiateurs *créaient* une banque d'affaires. Elle n'a pu remplir le rôle qu'elle se proposait. Quant à cette initiative — car il y a autre chose — il aurait pu être juste plus tard d'affirmer que la Société Générale de Financement fut notre première banque d'affaires ayant vraiment fonctionné comme tel; mais comme cette Société est encore elle-même

à l'état de projet et d'intention, elle a encore beaucoup moins à son crédit dans cette voie que cette première initiative.

N'étant pas près des documents au moment où j'écris ce texte et n'ayant pas le temps voulu pour faire toutes les recherches, il me sera impossible de rendre justice à ces pionniers en donnant le nom de ces fondateurs. Mais au départ, en tous cas, il ne s'agissait pas d'un groupe d'intérêts privés désireux de monter un consortium à leur profit, mais bien de gens désireux de faire oeuvre nationale et de compter sur l'appui du public. L'inspirateur sociologique et économique du projet était Esdras Minville, qui fut, je pense, l'un des administrateurs fondateurs.

Autant que je sache, tout ce groupe était par trop en avant de son temps. L'atmosphère de pessimisme (résultant de la crise) et l'état d'esprit même de l'ensemble des collaborateurs nécessaires au fonctionnement de l'affaire ne rendirent pas la mise en marche possible. Le public n'était pas prêt à souscrire pour faire vivre une pareille initiative; et, pour autant que l'on puisse savoir à des allusions toujours très discrètes de ceux qui ont vécu cette première expérience, des conflits d'intérêt privé paralysèrent le développement. Toujours est-il que cette société resta en veilleuse jusqu'après la dernière Grande Guerre.

Après la guerre, un financier et industriel canadien-français, M. Léopold Renaud, entrepris de remettre l'affaire sur pied, selon ses déclarations d'intention, dans l'esprit des fondateurs avec qui il s'était d'ailleurs trouvé associé aux débuts. Il engagea lui-même les fonds nécessaires pour remettre l'affaire sur pied, et se trouva à en assumer le contrôle, détruisant au moins en apparence et pour un temps, le caractère d'institution nationale qu'on avait voulu donner à l'entreprise au départ. L'intéressé m'a affirmé, en maintes circonstances, qu'il ne songeait nullement à garder ce contrôle, mais à faciliter simplement de ses deniers la remise en marche de l'affaire quitte à effectuer ensuite les rajustements appropriés.

Mais pour autant qu'il apportait la majeure partie du capital, il n'était évidemment pas anormal qu'il détint la majorité des actions. Mais ce qu'il recherchait, me disait-il, c'était d'intéresser les nôtres à cette affaire une fois remise sur pied. Il se disait prêt à céder son contrôle, en revendant une partie suffisante des actions qu'il détenait à des hommes qui consentiraient à partager avec lui le fardeau du relancement.

Société d'Entreprises du Canada commença, à ce moment-là, à jouer son rôle d'institution financière majeure dans notre milieu, en assumant le contrôle de Laurentide Acceptance, qui était alors notre plus importante compagnie de finance. Mais les milieux financiers, qui ne croient pas aisément à d'autres sentiments qu'au plus pur intérêt personnel égoïste, refusèrent, à tort ou à raison, — ce n'est pas moi qui peut en juger —, de faire confiance à M. Renaud, ou peut-être simplement de l'aider à créer une nouvelle institution financière qui pourrait éventuellement les concurrencer en certains domaines. Tous les essais de formation d'une banque d'affaires ont rencontré la même hostilité ou la même indifférence des milieux financiers traditionnels canadiens-français; et ce n'est d'ailleurs pas sans peine — et probablement sans sacrifice et sans certaines concessions — que le gouvernement lui-même a pu les surmonter pour la constitution de sa Société Générale de Financement. On en verra la preuve plus loin.

Quoiqu'il en soit, devant le manque d'appui qu'il rencontra, M. Renaud finit, à cause de pressions exercées sur Laurentide Acceptance par des institutions anglophones, par se trouver dans une position intenable. Après un dernier effort pour se trouver des appuis dans la finance canadienne-française, il finit par vendre ses intérêts dans Société d'Entreprises du Canada, et par là le contrôle de Laurentide Acceptance, à une entreprise canadienne anglaise appartenant à un consortium dirigé par l'une des plus importantes maisons de finance de la rue Saint-Jacques: la maison Nesbitt Thompson, pour ne pas la nommer.

Telle fut l'équipée de notre première banque d'affaires. Il est sûrement vrai de dire qu'elle n'a jamais rempli le rôle d'une banque d'affaires, mais elle n'en fut pas moins une pour cela de par sa charte constitutive, comme de par les intentions de ses fondateurs. On n'a pas le droit d'oublier les efforts valables de ces pionniers; et je dis bien *valables*, car leur travail a sûrement contribué pour une large part à préparer un terrain plus favorable aux initiatives subséquentes. Leur expérience a servi de leçon à d'autres pour éviter certains écueils. Bien sûr, les pierres qui forment la base d'un bâtiment n'ont pas d'apparence, étant enfouies dans la terre; mais sans elles le bâtiment ne se serait pas élevé.

MARCHE DES IDÉES

Au moment même où la Société d'Entreprises du Canada tentait, sous la direction de M. Renaud, ses derniers efforts désespérés pour survivre et grandir, d'autres initiatives étaient en marche. Depuis les insuccès des années '30, l'idée n'avait pas cessé de hanter un certain nombre de nos chefs de file sociaux et de nos hommes d'affaires. La conscience s'éveillait à l'idée que l'une des grandes déficiences de notre milieu économique, sinon la principale à ce moment-là, était l'éparpillement de nos capitaux; et le manque d'effort concerté dans leur orientation et leur utilisation. Cette prise de conscience, parfois confuse, allait bientôt d'ailleurs, susciter l'apparition d'une multitude de clubs de placements, qui présentent l'avantage d'amorcer une certaine "socialisation" des capitaux tout en donnant satisfaction à nos instincts *pay-sans* profondément individualistes: dans ces petits groupes, en effet, chacun peut en quelque sorte participer activement à l'administration des fonds mis en commun.

Tout au long de la guerre, le soussigné a personnellement participé, généralement en compagnie de M. Minville, à des réunions, où nous étions convoqués pour envisager des formules d'organisation d'institutions du type banque d'affaires. M. C.-E. Préfontaine, en particulier, à l'heure de son apogée, convoqua de telles assises. Elles n'aboutirent à rien de précis. Notre impression à nous,

les conseillers spécialisés — car M. Minville, je crois, serait d'accord sur cela —, c'est que tous ces hommes d'affaires reculaient devant les exigences, disons de nature idéologique, que nous posions comme condition du succès d'une telle initiative sur une échelle nationale. Par ailleurs, les milieux de classes populaires, que nous essayions de stimuler à l'idée d'une entreprise de crédit à long terme coopérative, n'étaient pas mûrs pour sentir et apercevoir les formules par lesquelles cela pouvait se réaliser sans mettre en danger leurs exigences de liquidité.

C'est finalement la Chambre de Commerce de la Province de Québec, dont le secrétariat, à ce moment-là, était intimement associé à l'organisation de la Chambre de Commerce de Montréal, qui relança de plus haut et plus ou moins consciemment la question, en choisissant comme thème de son congrès de Rouyn, en 1955, "Pour une politique d'investissement en faveur du Québec".

Le directeur général de la Chambre provinciale d'alors, M. Viateur Gendron, me demanda d'aller prononcer le discours-thème. Je me rappelle que je résistais fortement à sa demande. Je lui objectais les innombrables autres choses que j'avais à couvrir. Je lui signalai que ma conférence ne pourrait, à mon avis, que tourner autour d'un seul sujet, la nécessité d'une banque d'affaires appuyée sur l'épargne de la collectivité. Que sur ce sujet, j'avais, au cours des derniers vingt ans, écrit et dit tout ce que j'avais à dire; et cela maintes et maintes fois sans avoir réussi à intéresser personne. Que pour aller plus loin et présenter à un Congrès quelque chose qui fût un peu nouveau, il me faudrait étudier plus en profondeur la question, ce dont je n'avais pas le temps. Mais les secrétaires de Chambre de Commerce ne sont jamais à cours d'arguments quand ils nous tiennent au bout du fil pour obtenir un conférencier. Je finis donc par préparer, sans conviction, un texte où je répétais des choses auxquelles personne n'avait guère porté attention jusque-là. Et j'allai donner mon exposé, aller et retour par avion, sans me préoccuper de la suite.

Or, il se trouva que le terrain était mûr pour les idées exposées, et que ma proposition pour la création d'une banque d'affaires munie de caractéristiques spéciales, afin de lui donner l'allure d'une institution nationale, retint toute l'attention du Congrès et fit l'objet de la recommandation centrale. M. Fridolin Simard, qui devenait président de la Chambre, décida de faire de ce projet l'oeuvre de sa présidence; et un Comité fut nommé pour en étudier la réalisation, sous la direction de M. Jacques Melançon.

Toute l'année s'écoula, au Comité, à étudier des formules d'application qui mettraient en oeuvre l'ensemble des principes et idées exposés dans mon texte et ratifiés par le Congrès. Le problème consistait à trouver des modalités qui, tout en gardant à l'entreprise son caractère institutionnel quasi-public dans une société privée, satisfaisaient aux exigences des techniques financières habituelles le plus possible, afin de ne pas être en rupture complète avec le milieu, ce qui serait risquer de se heurter à des résistances invincibles. Des modalités qui satisfaisaient aussi bien aux exigences d'une administration efficace, et surtout dynamique, *ce qui est fondamental pour une banque d'affaires*. Ai-je besoin de dire que les objections des praticiens, et au début les résistances étaient nombreuses. Beaucoup d'efforts d'imagination durent être déployés pour ajuster les premières formules, issues de l'application pure et intégrale des principes, en vue de parer aux objections pratiques sérieuses des gens d'expérience sans pour autant modifier les données de bases jugées essentielles par les spécialistes.

C'est à Jacques Melançon qu'il faut ici rendre le premier hommage du succès auquel le travail du comité devait aboutir. Une fois que par l'étude, il se fut convaincu de la validité du plan dans ses données essentielles, il travailla d'arrache-pied — et il importe de le dire, sans rémunération comme il est de règle dans les comités de Chambre de Commerce, — à réinventer à chaque réunion des projets et des formules concrètes nouvelles pour obvier aux objections de pratique ou de principe des réunions précédentes. Lorsqu'arriva la date

du congrès suivant, les choses n'en étaient pas encore au stage de la réalisation. Il fut décidé de consacrer ce congrès de La Malbaie au problème même de la banque d'affaires, afin de réclamer un nouveau mandat plus précis.

Le Congrès ratifia le travail fait. Il manifesta un tel enthousiasme que la tendance était plutôt à trouver bien lente nos procédures pour une chose, qui, sur le papier, paraît aussi simple, une fois qu'on est gagné à l'idée. Un incident provoqua cependant certains remous significatifs. C'est le ministre du Commerce, Me Paul Beaulieu, qui vint prononcer le discours habituellement réservé à un représentant du gouvernement dans ces sortes de réunions. Il avait été auparavant pressenti, très légitimement et très régulièrement, en vue de savoir si le gouvernement serait prêt à accorder au projet un appui gouvernemental libre de toute attache, mais qui pourrait inciter l'épargne populaire à faire confiance à l'institution, de même qu'à permettre aux Caisses populaires d'y participer. Le Ministre consentit, dans des termes d'ailleurs très généraux, à déclarer que le gouvernement voyait d'un bon oeil une pareille initiative; et qu'il serait disposé à accorder une mesure d'aide qu'on pourrait lui proposer et qui pourrait être acceptable aux autorités. Il avait été averti d'être très prudent dans sa façon de traiter le sujet vu que la Chambre ne voulait rien qui put introduire la politique partisane dans le projet; et j'imagine assez facilement que, d'autre part, le premier ministre avait dû aussi l'inciter à la prudence, le grand argentier du parti, M. Gérald Martineau, s'étant apparemment toujours montré, autant que l'on a pu savoir, plutôt hostile à l'idée d'une nouvelle "banque".

Le Ministre avait bien fait les choses. Et pourtant, son intervention provoqua une mesure d'indécision, car l'opinion des congressistes, notamment celle des représentants des institutions financières requises d'être partie au projet, se révéla fortement hostile à toute intervention de l'État dans une initiative dont la Chambre aurait pu, dorénavant seule, assurer le succès, estimait-on.

De nouveau ratifié par le congrès, le comité de la Chambre continua donc son travail avec le mandat pré-

cis de voir à mettre sur pied l'institution désirée au cours de l'année suivante. M. Fridolin Simard se faisait d'ailleurs fort de mener à bien l'initiative commencée sous sa présidence. En prévision d'une objection que je relèverai ci-après, je souligne tout de suite qu'à ce moment le Comité ne songeait, ni à une institution d'un million, ni même de cinq millions. L'opinion du principal artisan des projets successivement mis à l'étude, M. Jacques Melançon, était qu'il ne fallait pas partir avec moins de \$25,000,000. Mais cela aurait exigé, de la part de nos institutions financières, un concours qu'elles étaient loin de se montrer disposées à accorder: comme toujours devant pareils projets, elles étaient réticentes, méfiantes, quand ce n'est pas franchement hostiles. On se rabattit sur un plan compatible avec un capital de \$10,000,000 au départ. Cela établit donc nettement que l'intention était bien d'établir une véritable banque d'affaires, capable au départ de stimuler le développement ou la création d'entreprises que le public n'aurait pas été prêt à soutenir, quitte à obtenir ensuite son appui pour refinancer ces entreprises une fois lancées en vue d'en repartir d'autres.

LA DEUXIÈME BANQUE D'AFFAIRES

Devant l'impossibilité d'obtenir les concours suffisants, le Comité s'orienta vers l'idée d'acheter le contrôle d'une petite société de placements ou de fiducie existante, quitte à la faire évoluer ensuite vers la formule souhaitée de la banque d'affaires. L'avantage de la formule était de permettre ainsi un départ avec une certaine dimension financière immédiate, au moyen d'une somme d'argent relativement faible, plus à la portée des concours disponibles. Plusieurs éventualités se présentèrent qui ne purent aboutir. Et c'est à l'occasion de l'une de ces tentatives que les représentants du comité chargés de mener l'opération, pour soumission d'une solution définitive au conseil d'administration de la Chambre, profitèrent de circonstances favorables pour mettre effectivement sur pied la Corporation d'Expansion financière, dont le nom avait déjà été déterminé par le comité, après que le département du procureur général eut fait savoir qu'il

n'accepterait pas le nom plus français de Société d'Expansion financière, à moins que n'y soit intégré la baroque expression de "limitée". Une société d'expansion financière limitée ne plaisait à personne !

La circonstance favorable, qui permit d'obtenir immédiatement une charte, contre laquelle diverses intrigues s'amorçaient dans les milieux gouvernementaux, ce fut la garantie ferme apportée par Marc-Masson Bienvenu, de la maison de courtage Bienvenu, de prendre ferme pour vente et d'acquitter \$500,000 d'actions de Corporation d'Expansion financière, à ses risques et périls. Cette circonstance devait ultérieurement engendrer certaines difficultés, car dans les milieux financiers hostiles aussi bien que dans les milieux nationaux, on se mit à formuler, contre la participation importante de la Maison Bienvenu dans la formation du capital de Corporation d'Expansion financière, le même genre d'objection de contrôle que l'on avait opposée à Léopold Renaud pour lui refuser l'appui qu'il réclamait. Cela devait même engendrer certaines divisions qui aboutirent à la formation d'une autre entreprise de finance: la Compagnie nationale de Gestion. Pour éviter l'accusation de multiplication des institutions et de division des forces, les promoteurs de Compagnie nationale de Gestion indiquèrent cependant leur intention de ne pas poursuivre d'opérations du type bancaire, et de s'en tenir à prendre le contrôle d'entreprises canadiennes-françaises qui pourraient s'offrir en vente. Il était prévu que Corporation d'Expansion financière ne débiterait pas dans ce genre d'opérations.

Effectivement, la garantie de la Maison Bienvenu permit de mettre sur pied l'entreprise même qui avait été projetée, avec les caractéristiques très spéciales qui éliminaient le danger des contrôles individuels, tout en assurant la stabilité par la participation des institutions financières. A celles-ci étaient réservées une certaine proportion d'actions spéciales à négociabilité limitée, mais conférant le privilège de cinq votes, au lieu d'un par action, mais sans aucun privilège supplémentaire quant

aux profits. Les détails de cette organisation ont déjà été donnés dans L'Action Nationale (décembre 1960, p. 388), et il n'y a pas lieu d'y revenir ici. Grâce à l'intervention de la Maison Bienvenu et aux actions vendues par son intermédiaire, ainsi qu'à la participation de plusieurs de nos institutions financières et civiques, participation minime en argent, mais efficace quant au mode de répartition des votes et à la garantie que l'entreprise ne pouvait passer dans des mains étrangères, notre seconde banque d'affaires se trouvait établie sur des bases plus satisfaisantes et plus solides que la première. Dès le départ, au surplus, les organisateurs réussirent à constituer autour d'elle un conseil d'administration composé d'hommes d'affaires dont la réputation dans notre milieu est bien assise; et qui s'engagèrent en étant parfaitement conscients qu'on leur demandait une collaboration à une entreprise organisée selon un mode qui ne pouvait leur permettre de faire beaucoup d'argent rapidement.

Dès le départ, le cas de Corporation d'Expansion financière sera différent de celui de Société d'Entreprises du Canada, *car elle fonctionnera effectivement et continue de fonctionner dans la perspective d'une banque d'affaires*. Il ne pourra donc jamais être dit en toute vérité que la Société générale de Financement aura été notre première banque d'affaires fonctionnant comme telle, ainsi que la seule expérience de Société d'Entreprises du Canada aurait pu le permettre. Naturellement, partie finalement avec un capital payé de \$800,000., Corporation d'Expansion financière ne pouvait pas directement faire mer et monde. C'est pourquoi son gérant actif, Jacques Melançon, fidèle à la conception banque d'affaires, songea à des formules qui permettraient de faire donner à ces \$800,000 beaucoup plus qu'ils ne représentent directement. Il s'agissait de trouver le moyen de les utiliser pour aller chercher, au profit de nos entreprises qui ne peuvent financer leur développement par des émissions dans le public, plus d'argent dans nos institutions financières, en particulier dans nos compagnies d'assurance par l'intermédiaire de leur portefeuille de placements.

SES ACTIVITÉS

L'idée qu'il eut fut la suivante. Corporation d'Expansion financière placerait ses \$800,000 dans des valeurs de bon rendement sur le marché. Autrement dit, elle se constitue un portefeuille de bon rendement et de haute sécurité, de façon à pouvoir l'utiliser pour garantie. Elle interviendrait ensuite comme caution, pour garantir à vingt ou vingt cinq pour cent près, les émissions d'obligations d'entreprises incapables de lancer seules leurs titres sur le marché. Cette garantie de 20 ou 25 %, assurée par le dépôt des valeurs à une compagnie de fiducie, conférait aux titres de l'entreprise une sécurité supérieure, qui rendait le placement intéressant pour une ou plusieurs compagnies d'assurances dans toute la mesure où la clientèle régulière des courtiers n'absorberait pas le produit des émissions. Par cette formule, Corporation d'Expansion financière, avec son faible capital put aider nos entreprises pour une valeur de trois à quatre millions de dollars. Si ce n'est pas là une opération de banque d'affaires, je ne sais plus ce qu'est une banque d'affaires. Il faudrait vraiment vouloir ergoter sur des technicalités pour soutenir le contraire.

Et ceci d'autant plus qu'à la faveur de cette caution donnée à nos entreprises, Corporation d'Expansion financière, pour se protéger, devait assumer et a véritablement et directement assumé la fonction de "participer à leur direction, de guider leur pas jusqu'au jour" où le succès de l'entreprise assure la fin de la période de cautionnement.

Avant que les circonstances ne viennent permettre à Corporation d'Expansion financière d'intervenir pour sauver certaines de nos entreprises de la vente à l'étranger, notamment par le sauvetage spectaculaire de Bélanger Ltée de Montmagny, puis par sa prise du contrôle de Defrostomatic, de G.M. Plastics, d'Insulfoam et des Prévoyants du Canada — ce qui n'est nullement exclu des opérations d'une banque d'affaires comme le prouve le fonctionnement des entreprises de ce type en Europe —, elle a d'abord participé selon le mode indiqué au finance-

ment ou au refinancement d'une dizaine et plus de nos entreprises, empêchant l'une d'entre elles en particulier de tomber dans des mains étrangères et permettant à un Canadien français de prendre le contrôle d'une entreprise détenue jusque-là par des intérêts de Toronto. Ces refinancements sont encore en cours pour la plupart et Corplex continue à poursuivre ses opérations de banque d'affaires, maintenant par l'intermédiaire d'une filiale qu'elle a créée et qui s'appelle Société d'Expansion financière, ltée.

LA TROISIÈME BANQUE D'AFFAIRES

Voilà donc ce qui existait quand le gouvernement de M. Lesage a décidé d'entrer dans ce domaine, en ignorant totalement, il faut le dire puisque la propagande pro-libérale semble vouloir pousser un peu fort, tout ce qui avait été fait auparavant. Si j'ai voulu le rappeler avec un certain luxe de détails, c'est justement pour montrer le sérieux de ce qui a été fait, les difficultés vaincues et l'expérience acquise par un groupe d'hommes avec qui il aurait été normal que le gouvernement cherchât à collaborer plutôt que de les contourner par tous les moyens possibles pour recommencer en neuf. Car la collaboration était d'autant plus possible que, je le répète, les cadres établis sont de nature à satisfaire complètement les exigences d'un gouvernement désireux d'aider une entreprise du type privé, comme le sera la Société générale de Financement, sans être accusé de favoriser indûment des intérêts privés à leur seul profit. La structure existait, avec l'expérience en plus de gens qui ont déjà vaincu par eux-mêmes toutes les difficultés que le gouvernement a rencontrées, aussi bien qu'un certain nombre de celles auxquelles il lui reste à faire face.

Il est facile de comprendre pourquoi la collaboration n'a pas été recherchée, en donnant des dates et des noms. Des dates qui indiquent que les deux initiatives précédentes se sont réalisées sous les deux règnes de l'Union nationale — quoique les gouvernements du temps n'eurent absolument rien à y voir dans les deux cas — et des noms qui correspondent à des personnes qui, dans l'esprit des libéraux, ont commis le crime de n'être pas

libéraux et sont considérés abusivement ou à juste titre, selon les cas, comme associés à l'Union nationale pour avoir eu des parents dans le cabinet Duplessis ou avoir obtenu des contrats ou des commandes du gouvernement de la Province avant le cabinet Lesage. Autrement dit, la mesquinerie habituelle de notre partisannerie politique sous tous les régimes.

Aux représentations faites à ce sujet dans les discussions libres autour du projet de la nouvelle Société, on a objecté que les réalisations faites sont sans doute excellentes, mais qu'il s'agissait pour le gouvernement de lancer vraiment une entreprise formidable d'un seul coup, au capital de \$150,000,000; et que Corporation d'Expansion financière ou Compagnie nationale de Gestion étaient trop petites pour servir de base à un tel développement. L'argument était évidemment cousu de fil blanc: la création d'actions spéciales pour permettre au gouvernement d'en acheter pour \$25,000,000 aussi bien que son appui pour stimuler la participation des institutions financières et encourager le public à souscrire, étaient sûrement aussi possible avec une entreprise valant déjà \$2,000,000 au moins à ce moment, à partir de la base de \$800,000, payant déjà régulièrement son dividende de 4%, ayant ses actions cotées au double de leur prix d'émission après à peine quatre ans d'opérations, qu'avec une entreprise toute nouvelle, partant d'exactlyment zéro. Il a au surplus été dit aux intéressés à ce moment, à partir de l'expérience même de Corpex, qu'après beaucoup d'efforts, il y avait des chances que le gouvernement doive refaire les étapes déjà faites, qu'il n'arrive à partir qu'avec une autre petite entreprise d'un million ou quelque, et contribue encore à diviser le marché au lieu de l'unifier.

Malheureusement, c'est exactement ce qui est arrivé. Pour le moment, la Société Générale de Financement à \$150,000,000 reste un vœu, comme la Corporation d'Expansion financière de \$25,000,000. J'oserais dire que ce n'est qu'exprimer un tel vœu ou que donner une directive politique indirecte que de capitaliser une com-

pagnie à cent cinquante millions et de la lancer dans le public sans aucun capital payé garanti par qui que ce soit sauf celle que le gouvernement souscrira le tiers de ce que le public y mettra jusqu'à concurrence de cinq millions, en dépit de la participation du gouvernement de la Province lui-même, comme c'est finalement le cas de la Société générale de Financement. Une telle opération ne serait pas permise à une compagnie ordinaire, qui doit prouver qu'elle est sérieuse en souscrivant au moins 10% du capital autorisé. C'est en définitive la preuve que le gouvernement, pour des raisons qui peuvent paraître mystérieuses, mais que l'on comprend assez bien quand on a l'expérience de tout ce qui peut paralyser un gouvernement, n'a pas réussi à faire mieux que les initiatives purement privées antérieures, et cela en dépit du terrain préparé par elles. M. Lesage paraît d'ailleurs y avoir fait des allusions assez claires dans son discours d'inauguration à l'Exposition provinciale.

Il me faut donc conclure que contrairement à ce qu'a soutenu M. Ryan, la Société Générale de Financement ne vient pas combler une lacune. C'est une initiative qui vient soixante ans trop tard dans la forme qu'elle a prise. Ce n'est pas une raison pour être aussi mesquin que nos politiciens, et la boudier. Au contraire, il faut souhaiter que le public réponde à l'initiative gouvernementale et consente à prendre les risques nécessaires pour lui assurer une prospérité qui ne dépende pas uniquement d'un gouvernement que trop d'intérêts paralysent. Il faut souhaiter surtout que mises aux mains d'hommes d'affaires non seulement compétents, mais dynamiques, elle obtienne le véritable succès que nous en attendons. Le danger n'est pas exclu que les intérêts hostiles à son développement, mais qui n'ont pu en bloquer la création cherchent à en contrôler la direction pour la paralyser beaucoup plus que pour la stimuler. Ce que nous attendons de la Société Générale de Financement, c'est rien de moins que d'ici un quart de siècle au plus, la libération économique du Québec.

Les dérobadés ces poisons de la pensée

par Jacques Poisson

"Ce n'est pas aujourd'hui que l'on découvrira le décalage entre la pensée politique et l'action. De l'analyse d'une situation à la capacité d'y faire front, de la lucidité envers le comportement des autres, voire envers le sien propre, à l'art de conduire les hommes et de peser sur le cours des événements, il y a loin... Mais c'est tout de même un signe réconfortant de l'état d'une société que ses maux y soient décelés intelligemment..."
(Le Monde)

J'emprunte ces propos au *Monde* du 5 août pour poser le problème qui me préoccupe: l'incapacité mentale de notre peuple devant la situation où il se trouve.

Ainsi, dans le domaine de l'enseignement, clef de voute de la vie nationale, la *progressive education* a envahi nos institutions pédagogiques. Or, bien qu'elle ne soit ni chrétienne, ni française, cette intruse n'a jamais eu à présenter de lettres de créance. Elle s'est installée tout bonnement dans nos vies sans que l'on y prenne garde. Son identité, ses intentions, les effets de sa présence, rien de tout cela n'a fait l'objet de la moindre question. Se mettant d'abord à table sans bruit, elle a fini par occuper toute la place, et par ne plus tolérer d'autres commensaux.

Pour ceux qui conservent encore des préoccupations religieuses et qui refusent de se laisser assimiler, il s'agit là, évidemment, d'un problème, d'un problème réel et immédiat. Or, ce problème, qui remonte à plus de vingt ans, n'a pas encore retenu, que je sache, l'attention des gardiens de notre credo et de notre langue. A quoi attribuer une stupeur aussi prolongée et peu vraisemblable? Au tempéramment nordique de notre peuple? À ses origines paysannes? Pourtant, ne suffit-il pas de préconiser le recours à des manuels de France pour soulever les passions les plus violentes. La simple évocation d'un traité d'algèbre édité à Paris ne mettra-t-elle

pas en branle toutes les ressources d'une casuistique fort vigoureuse, bien que retardataire et dévoyée.

Dans une autre sphère, celle de la politique, il n'est plus possible de douter que la « caisse électorale » érigée en institution vicie au Canada le fonctionnement du régime représentatif. Allez, néanmoins, soumettre ce problème à nos champions de la démocratie, et à coup sûr ils vous feront entendre un discours sur les méfaits du duplessisme.

Il y aurait pourtant avantage à chercher si l'altération de la démocratie propre au Québec n'est pas liée à la présence d'une oligarchie économique de langue et de culture étrangères. Il se peut que la corruption parlementaire prenne des aspects distincts selon qu'elle met en cause une seule nation ou des exploités et des exploités d'ethnies différentes. Dans ce dernier cas, la virtualité d'une réaction nationaliste n'oblige-t-elle pas à diverses précautions spécifiques, et celles-ci ne risquent-elles pas de créer un climat de fausseté et de compromission peu favorable à l'épanouissement moral et intellectuel ? N'est-ce pas que nos exégètes du duplessisme transigent avec la probité intellectuelle en négligeant cet élément fondamental de la question ?

Enfin, en matière linguistique, si un ministre proclame l'« état d'urgence », la province entière manifeste son approbation. Mais proposez qu'on s'attaque sérieusement aux causes profondes du mal : enseignement américanisé, information traduite, aliénation économique et politique, et aussitôt vous connaîtrez, si vous y êtes sensible, l'angoisse de la solitude intellectuelle. Il est vrai qu'on peut toujours rétablir les contacts par de petits moyens de bord : par exemple, en signalant deux ou trois nouveaux anglicismes. Mais peu importe que les écoles, l'information et la réclame en introduisent chaque jour plus qu'on ne saurait en relever en un lustre si chacun peut mener au jour le jour son petit bonhomme de combat et si personne ne se met en tête de comprendre le destin de la fourmilière.

Qu'y a-t-il de commun entre 1) le défenseur de l'orthodoxie qui livre une lutte épique contre l'ombre de Voltaire mais n'ose se mesurer au problème réel et actuel d'une pédagogie utilitaire, matérialiste et déterministe, 2) *Cité Libre* qui se donne bonne conscience en pourchassant tous les agents locaux du duplessisme, mais se ferme pudiquement les yeux sur le rôle de l'oligarchie anglo-saxonne dans le système, et 3) ceux qui dénoncent les bondieuseries « pure laine » de nos manuels, mais négligent avec prudence l'autre affluent du grand bétisier scolaire: la pédagogie démagogique importée des États-Unis? Dans les trois cas, des coloniaux réservent tous leurs coups à leurs ânes de frères et tous les ménagements aux âniers, aux néo-colonisateurs.

D'un côté, l'attaque à fond; de l'autre, de prudentes dérobades. Il s'agirait donc d'un problème de caractère autant que d'ordre intellectuel. Un coup d'oeil rétrospectif sur les soixante dernières années m'incline à penser que cette attitude ne présente rien de nouveau, qu'en fait de fausseté, de pusillanimité et d'équivoque, notre génération marche fidèlement dans les pas de ses devancières. Ainsi, l'« horreur des responsabilités », la peur de comprendre, la tendance aux faux-fuyants, aux demi-mesures, aux compromissions et l'habitude des palabres n'engageant à rien de concret, à rien de périlleux, tout cela ferait partie d'un héritage caractériel ou tiendrait à une identité de situation. Nous aurions intérêt, je crois, à entreprendre des études méthodiques sur le comportement des minorités. Nous découvririons probablement que la plupart des faux problèmes qui gênent notre pensée nationale ont leur source dans les démissions d'une collectivité vaincue. L'hypocrisie de certaines positions — celle de nos « nationalistes algériens », par exemple — s'expliquerait peut-être par un effort d'accommodement psychologique entre une minorité lasse de sa condition et une majorité dont la façade de « bonne conscience » menace de s'effondrer. La sournoiserie des faibles honteux et la crânerie des dominateurs vacillants ne sauraient, réunies, engendrer autre chose que les équivoques,

les mensonges et les sectarismes des quinze dernières années.

Mais déjà, aux plus beaux jours du bourassisme, — attitude beaucoup plus complexe et plus subtile que celle du « nationalisme algérien » — les jeux étaient irrémédiablement faussés.

Grand apôtre de la présence française de l'Atlantique au Pacifique, Bourassa n'a pas jugé bon d'examiner de près les réalités et les limites de l'école « séparée » sur laquelle reposait son utopie dérivative. Méconnaissant les avertissements de Tardivel, il a entretenu des illusions sur les possibilités d'un enseignement aux trois quarts anglicisé comme véhicule de la pensée française dans un milieu aussi réfractaire que le Canada anglais. Déjà les rêves futiles servaient à masquer la peur des engagements réels. Que l'on songe à toute l'énergie nationale qui s'est perdue dans la « mission » pancanadienne!

Hélas! notre nation s'est confiée à un rhéteur qui a eu le souci d'introduire dans ses directives assez de contradictions pour que ses disciples ne puissent jamais sortir de la mare aux vellétés. Une analyse psychologique de Bourassa nous enseignerait-elle que ses reniements des dernières années n'ont été, au fond, que l'aboutissement d'une longue carrière de prédilection pour les impasses.

Que sont devenues les minorités sur lesquelles Bourassa comptait pour témoigner de la culture française dans les autres provinces? Ne servent-elles pas aujourd'hui de troupes de choc à l'anglo-canadien assimilateur? Parmi les fruits de l'enseignement « séparé », comment ne pas observer le rayonnement antifrançais de l'Université d'Ottawa et l'activisme des missionnaires de la culture américaine dans nos communautés québécoises dont le recrutement déborde les frontières de la province? Voilà où nous a menés le bourassisme, c'est-à-dire l'indécision aux heures critiques et devant les problèmes fondamentaux. Notre peuple avait besoin d'une pensée nationale positive: on lui a offert des discours, des

joutes oratoires, des directives incohérentes et des rêves insensés.

Certes, Bourassa a lutté contre l'impérialisme anglais qui, de toute façon, devait fléchir un jour sous la poussée américaine, mais il a aussi sapé les fondements mêmes de notre fierté française. Or, aujourd'hui, face à l'envahissement culturel de notre gigantesque voisin, notre peuple est seul et fort empêtré dans ses réflexes régionalistes et chauvins. Pourtant, à l'intérieur de la Confédération, il a affaire à un groupe solidement arc-bouté sur la tradition britannique d'une part et sur le dynamisme américain d'autre part. En dépit de cette situation et du bon sens, nous persistons à nous affirmer en tant qu'« indigènes » et à nous laisser « esquimaudiser » par des partenaires qui ne se font pas faute de profiter de notre aberration chauvine.

À son tour l'abbé Groulx a donné dans de funestes contradictions. Il a gonflé à bloc le nationalisme canadien-français pour l'engager aussitôt sur une voie de garage. Non encore réconcilié avec la France républicaine, il a jeté des enfants d'ancien régime, des attardés du XVII^e siècle, dans le concert contemporain des provinces canadiennes et dans un écrasant dialogue avec les États-Unis. Aussi l'éveil au monde actuel devait-il fatalement se produire à Toronto, à New-York ou à Boston. L'hostilité du vieux maître envers la France « défleurdalisée » n'est pas étrangère à l'américanisation de notre pédagogie et de nos universités.

Quant à l'école autonomiste, elle s'est condamnée elle-même en poursuivant, malgré les leçons de deux guerres et d'une crise économique, une action de chipotage ressemblant de plus en plus à la lutte d'une souris contre un bull-dozer: au nom de l'Urgence, le gouvernement central pouvait rayer d'un seul trait de plume vingt-cinq ans d'autonomisme.

Il fallait trouver autre chose. Alors naquit le cité-librisme, ennemi déclaré du duplessisme, de l'autonomisme et du nationalisme canadien-français. Mais là aussi quelques faussetés fondamentales devaient tout

gâter. Au nom du dépassement, de l'internationalisme, du supranationalisme, une soi-disant avant-garde appuyée sur Ottawa et sur Radio-Canada, a fait contre le nationalisme québécois le jeu hypocrite du nationalisme anglo-canadien le plus rétrograde. Malgré cette supercherie maintenant bien connue, elle se donne encore pour révolutionnaire.

La lutte contre le duplessisme, cet enfant bâtard d'une oligarchie étrangère et du chauvinisme terrien, a manqué de franchise, de profondeur et de courage. Ses principaux artisans, sur le plan non électoral, se sont réclamés de la gauche, mais plutôt que d'amorcer un dialogue honnête avec les éléments anglo-canadiens les plus accessibles à « la volonté d'abolir l'exploitation de l'homme par l'homme », selon l'idéal authentique de la gauche⁽¹⁾, ils ont tout fait pour discréditer les interprètes des autres tendances et, jouant néanmoins les démocrates, se sont employés à faire entrer de force le Canada français dans le moule idéologique et politique cher aux constitutionnalistes d'Ottawa et de Toronto.

En ce qui concerne plus particulièrement *Cité Libre*, organe de l'intégrisme pancanadien, le désaccord entre la pensée et le vocabulaire a été une autre source de confusion. Cette extraordinaire équipe a pris le vocabulaire de la gauche française pour mener au Canada la campagne la plus rétrograde: celle de l'intégration forcée.

Pour éviter à la Confédération de se terminer dans le cimetière du colonialisme, il fallait un dialogue vrai entre les deux nations canadiennes. Au lieu de cela, nous avons assisté à une invasion de faux témoins, de propagateurs d'équivoques et de mensonges.

Les cendres de Duplessis se refroidissant, les parasites de l'homme fort commencent à dépérir, à s'essouffler.

Espérons que les éléments de la nation les plus sains et les plus vrais profiteront de l'accalmie pour poser les problèmes réels, pour briser avec une longue tradition de dérobaDES et de velléité. ■

1) Claude Lanzmann, L'homme de gauche, *Les Temps Modernes*, numéro spécial, 112-113, p. 1628.

Un Québec politiquement fort

par *Richard Arès*

Parler de politique, c'est parler nécessairement de l'État, car la politique, c'est précisément tout ce qui concerne l'État, son organisation, sa direction, sa conquête par les partis et son contrôle par le peuple. Notre objectif précis est donc un État québécois politiquement fort.

Mais qu'est-ce qu'un État politiquement fort? À mon sens, la réponse la plus simple et la plus claire que l'on puisse donner est la suivante: c'est un État qui est à la fois politiquement fort dans la société qui le compose et dans le pouvoir qui le dirige. Société et pouvoir sont, en effet, les deux éléments politiques constitutifs de tout État et là où ils sont forts, l'État lui-même ne peut manquer de l'être. J'ai employé l'expression *à la fois* pour marquer que ces deux conditions sont, à mes yeux, solidaires: si la société est forte sans que le pouvoir le soit, il y a risque d'anarchie, de division, et donc de faiblesse; si, par contre, le pouvoir est fort sans que la société le soit, il y a risque de despotisme, de tyrannie, et donc de fragilité dans tout l'édifice politique. Vouloir un Québec politiquement fort, c'est donc vouloir que soient à la fois politiquement forts la société politique québécoise et le pouvoir politique québécois. Qu'est-ce que cela signifie en théorie et qu'est-ce que cela exige en pratique? En réponse, examinons brièvement chacune de ces deux grandes conditions.

I — Une société québécoise politiquement forte

Abordant le problème d'une société politiquement forte, on peut se demander tout d'abord si le nombre — une population nombreuse — n'est pas un des premiers éléments requis de la force politique. Selon moi, il s'agit là d'un élément beaucoup plus nécessaire sur le plan externe ou international que sur le plan interne ou national. Pour être considéré aujourd'hui comme une Grande Puissance, un État doit compter des centaines

de millions d'habitants, ce qui lui assure la force sur les plans militaire et économique, mais pas toujours nécessairement sur le plan politique: que l'on songe à la Chine et à l'Inde si longtemps politiquement faibles en dépit de leurs imposantes masses humaines. Sans doute, le Québec aurait-il plus de chances d'être reconnu à l'extérieur et par les autres États comme étant politiquement fort si, au lieu de compter cinq millions d'habitants, il pouvait s'appuyer sur dix ou vingt millions de citoyens, mais il n'en resterait pas moins que sa force politique interne, comme celle de tout autre État, dépendrait d'abord et avant tout de la qualité, et non de la quantité, de ses ressortissants.

Sans prétendre énumérer ni examiner toutes les conditions nécessaires à une vie politique forte au niveau de la société, — le seul qui nous intéresse pour le moment — je m'arrête à trois d'entre elles qui me paraissent trouver application au Québec et que j'énoncerais ainsi: une certaine affinité fondamentale entre les membres de la société, la conscience corporative de la citoyenneté et le développement des vertus propres au citoyen. J'explique en quelques phrases chacune de ces conditions.

1 — Une affinité fondamentale

On appelle affinité, en chimie, la tendance des corps à se combiner; en politique, je dirais que c'est la tendance des citoyens à se mettre d'accord sur les bases, les objectifs et même les modalités de la vie en commun. Cette affinité peut être idéologique et morale: *idéologique*, si elle tend à favoriser un accord fondamental, un *consensus* dans le domaine des idées, parce que tous, en somme, partagent une même idéologie, une même conception de l'homme, de la vie et de la société; *morale*, si elle incline à la pratique des mêmes moeurs, des mêmes manières ou modes de vie. Plus cette affinité fondamentale, tant idéologique que morale, est développée entre les habitants d'un même pays, et plus l'action politique en est facilitée et renforcée. Celle-ci, par contre, ne peut qu'être affaiblie là où règne le désaccord sur les bases

et les objectifs de la vie en commun et où coexistent des modes de vie trop opposés les uns aux autres.

En passant, il importe de signaler le rôle capital que joue la nation en ce domaine, car conception et mode de vie proviennent d'elle et c'est elle qui inculque, maintient, et transmet une culture déterminée, créant par conséquent, pour une large part, cette affinité fondamentale dont je viens de parler. Il s'ensuit que, dans une société politique où tous les citoyens appartiennent à une même action, l'unité psychologique et morale a tendance à se faire spontanément autour des valeurs essentielles, ce qui facilite et renforce la vie politique; dans une société, par contre, qui groupe plusieurs communautés nationales, l'unité psychologique et morale s'établit beaucoup moins spontanément et exige le concours sans cesse renouvelé de la raison. Rien d'étonnant alors que, dans ces pays, l'action politique, manquant d'une base sentimentale et devant s'adresser davantage à la raison, ne parvienne pas toujours à capter l'homme tout entier, demeure en conséquence plus superficielle et fragile, plus exposée aux facteurs de division et de désintégration.

Qu'en est-il à cet égard de la société politique québécoise? Y a-t-il chez ses membres une affinité fondamentale qui rende facile et forte la vie politique? Je pense qu'il faut distinguer deux aspects de la société québécoise. Considérée sous un premier aspect, qui est un aspect global, elle apparaît comme une société mixte et pluraliste, composée de divers groupes ethniques, sociaux et religieux, mais qui tous — ou presque — se rattachent à la civilisation occidentale et acceptent le régime démocratique, chez qui par conséquent se rencontre un accord fondamental sur les bases et les objectifs de la vie en commun, mais pas plus, pas sur le mode de vie. Sous un deuxième aspect, qui est l'aspect majoritaire, la société québécoise apparaît comme surtout formée du bloc canadien-français (à plus de 80%), chez qui l'unité idéologique, psychologique et morale est encore très forte et qui, de ce fait, fournit une base que j'appellerais dynamique à une action politique qui lui serait accordée.

De toute façon, l'affinité fondamentale existe. Sans doute, des problèmes comme celui de l'assimilation des Néo-Canadiens, comme celui de la coexistence avec l'élément britannique, dénotent des faiblesses, mais la fermeté de la base sociologique n'en demeure pas moins considérable. Aussi me suffit-il d'ajouter: tout ce qui peut servir à renforcer l'accord fondamental chez les citoyens du Québec et la solidarité chez les Canadiens français doit être considéré comme renforçant la société politique elle-même et donc comme favorisant un État québécois politiquement fort.

2 — La conscience corporative de la citoyenneté

À condition cependant que tout se fasse dans la justice et que rien ne vienne léser les droits des divers groupes de la société. Une société politiquement forte, en effet, s'appuie, en second lieu, sur la conscience qu'ont, non seulement les citoyens, mais les groupes eux-mêmes de pouvoir obtenir justice, la conscience d'être parfaitement intégrés dans la société et dans l'État, d'y occuper la place et d'y jouer le rôle auxquels ils ont droit, la conscience qu'ils appartiennent vraiment à cette société et à cet État et qu'en retour cette société et cet État sont bien leurs, bref sur ce que j'ai appelé tout à l'heure la conscience corporative de la citoyenneté. Là où cette conscience fait défaut, là où un groupe — que ce soit une classe sociale, une minorité ethnique, culturelle ou religieuse — a la conviction de ne pas avoir justice et de ne jouir que d'une citoyenneté de second ordre, il se crée un malaise qui rejaillit sur toute la vie politique et l'empêche d'être saine et forte. On n'a, pour s'en rendre compte qu'à considérer la situation des Canadiens français dans la Confédération, et à se demander jusqu'à quel point existe chez eux la conscience corporative de la citoyenneté canadienne.

Je dois cependant me borner au Québec. La société y rend-elle justice à tous les groupes? Les a-t-elle tous intégrés et leur permet-elle d'occuper la place et de jouer le rôle auxquels ils ont droit? Ont-ils tous la conscience que le Québec est leur société et leur État? Je me con-

tente de poser ces questions; vous pouvez vous-mêmes y répondre. En prêtant toutefois l'oreille aux revendications actuelles provenant soit de la classe ouvrière, soit du groupe des agnostiques, soit de certains groupements néo-canadiens, on se rend compte que la conscience corporative de la citoyenneté n'est pas également développée chez tous les groupes. On peut même se poser la question de savoir si cette conscience est pleinement réalisée chez le groupe canadien-français, je veux dire si ce dernier est entièrement convaincu, non seulement d'avoir sa place et de jouer son rôle dans l'État du Québec, mais encore de recevoir de l'État toute la protection et toute l'assistance auxquelles il a droit. Il ne peut exister de société québécoise politiquement forte que si à ces questions réponse est donnée dans le sens d'un renforcement, chez les divers groupes, de la conscience corporative de la citoyenneté québécoise, la conscience d'appartenir pleinement à l'État québécois et d'y recevoir pleine justice.

3 — Le développement des vertus politiques

À ces deux premières conditions: affinité fondamentale et conscience corporative, il faut, pour avoir une société politiquement forte, en ajouter une troisième, c'est-à-dire le développement des vertus propres au citoyen; condition d'autant plus indispensable que le pouvoir lui-même est fort et que le régime est démocratique. Sans cette condition, en effet, un pouvoir fort a tendance à devenir totalitaire et la démocratie à tourner en démagogie. Ces vertus du citoyen, on les résume d'ordinaire en un seul mot: le civisme. Disons qu'elles relèvent de la justice et de la charité et qu'elles se complètent par la prudence, la force et la tempérance, appliquées à la vie en commun, à la vie politique. Ainsi entendu, le civisme comporte un double élément: une prise de conscience des droits et devoirs à exercer dans la société, et la volonté habituelle, empressée, de les exercer en vue du bien commun. C'est dire qu'il relève à la fois de l'instruction et de l'éducation: de *l'instruction* qui procure une connaissance exacte de ses droits et de ses devoirs dans la vie politique; et de *l'éducation* qui donne la for-

mation morale requise à l'exercece des uns comme à l'accomplissement des autres. J'ajoute deux remarques: la première, pour souligner qu'en régime démocratique, l'initiative et la responsabilité étant exigées du citoyen, il faut, pour avoir une société politiquement forte, développer au maximum l'instruction et l'éducation civique et politique chez les citoyens; la seconde, pour rappeler que le civisme est plus facile à pratiquer, et par conséquent plus fort, là où il se rencontre et concorde avec le patriotisme et un sain nationalisme, parce qu'alors ce n'est pas seulement la raison froide qui commande, mais aussi le sentiment, la passion, bref l'homme tout entier.

Cette condition est-elle réalisée au Québec? Faute de renseignements suffisants, je laisse de côté les autres groupes ethniques et je ne m'occupe que des Canadiens français. Ce n'est pas, me semble-t-il, verser dans le pessimisme ni dans la critique négative que de reconnaître que nous ne nous sommes guère distingués jusqu'ici par la vigueur de notre civisme ainsi que par la santé de nos moeurs électorales. Sans doute, y a-t-il à ce phénomène une foule d'explications et même d'excuses, mais si nous voulons, pour l'avenir, avoir une société politiquement forte, base indispensable d'un État politiquement fort, il nous faudra nous conduire de plus en plus en citoyens libres et responsables, en citoyens qui ont conscience de leurs droits et de leurs devoirs et qui les exercent avec fermeté et dignité. Cela veut dire que doivent se développer chez nous à la fois l'instruction et l'éducation politiques: pas de démocratie sans démocrates, a-t-on dit; de même, il faut dire pas de société québécoise politiquement forte sans citoyens québécois politiquement instruits et éduqués, sans citoyens québécois politiquement forts.

II — Un Pouvoir québécois politiquement fort

La société cependant n'est pas tout l'État, elle n'en est que l'élément de base; elle doit être couronnée par un autre élément, un organe suprême et souverain qui la gouverne et la dirige: le Pouvoir. Pour que l'État soit pleinement fort, il faut aussi que le Pouvoir le soit, et pour que ce dernier mérite un tel qualificatif, une triple

condition me paraît nécessaire: qu'il soit fort à la fois dans sa base juridique, dans son organisation technique et administrative et dans sa direction politique. Ce n'est que si le Pouvoir de l'État québécois réalise cette triple condition, qu'on pourra le qualifier, à juste titre, de politiquement fort.

1 — Une forte base juridique

Et d'abord, à l'État québécois comme à tout autre État qui prétend être fort, il faut une forte base juridique, c'est-à-dire une constitution pleinement adaptée aux besoins de la population et qui assure aussi un fonctionnement efficace du Pouvoir. La constitution d'un État fait le joint entre le peuple et le Pouvoir; elle les relie et les adapte l'un à l'autre; elle dit les droits et les devoirs de l'un et de l'autre. Plus le peuple peut la considérer comme vraiment sienne, c'est-à-dire comme émanant de lui et reflétant à la fois ses besoins, ses aspirations et sa culture propres, plus la constitution jouit d'une influence et d'une force considérable. À condition évidemment qu'elle règle efficacement aussi l'exercice du Pouvoir, qu'elle lui permette de remplir pleinement ses fonctions à l'égard de la société, qu'elle en définisse clairement les compétences, de manière à assurer aux principaux organes de l'État, d'une part, les libertés politiques et financières nécessaires à leur bon fonctionnement, d'autre part, leur collaboration mutuelle dans la poursuite du bien général. Ce n'est pas, par exemple je crois, médire de la IV^e République française que de faire observer que le Pouvoir n'y a jamais été politiquement fort, précisément parce que, dans sa base juridique ou sa constitution, la liberté et la collaboration des principaux organes de l'État n'y étaient pas suffisamment explicitées et garanties.

À cet égard la situation au Québec me paraît ambivalente, c'est-à-dire que la constitution qui nous régit est à la fois cause de force et source de faiblesse. Je ne serais pas prêt, pour ma part, à me montrer sévère à l'égard de notre constitution, du moins à l'égard des articles qui établissent notre mode de gouvernement ainsi

que le fonctionnement des grands organes: législatif, exécutif et judiciaire de notre vie politique. Il y a là, de sages et saines dispositions que l'expérience confirme et qui sont des éléments de force pour tout régime politique. Mais cette même constitution n'en est pas moins pour le Québec une source de faiblesse, en ce double sens qu'elle est loin d'être entièrement sienne et suffisamment claire.

Qu'elle soit loin d'être entièrement sienne, il suffit pour s'en convaincre de se rappeler les faits suivants: 1) elle n'émane pas du peuple du Québec à qui on n'a jamais donné l'occasion de se prononcer à son sujet; 2) le droit de la modifier dans ses clauses fondamentales demeure encore entre les mains du Parlement britannique; 3) il faudrait être bien optimiste pour soutenir qu'elle reflète adéquatement les besoins, les aspirations et la culture des Canadiens français du Québec; 4) elle est la charte de tout l'État canadien, et non pas seulement de l'État québécois; 5) elle établit un régime fédératif et partage les pouvoirs entre deux ordres de gouvernement, chacun maître chez soi, sans doute, mais uniquement dans les domaines qu'elle reconnaît à chacun; ce qui veut dire que l'État québécois ne jouit pas de tous les pouvoirs d'un État complet. Sa base juridique lui permet d'être fort, sans doute, mais uniquement dans les domaines de sa compétence constitutionnelle.

De plus, cette constitution est loin d'être partout et toujours suffisamment claire, notamment en ce qui concerne le partage des pouvoirs. Je n'en donne qu'un exemple: celui des pouvoirs fiscaux. Comment, en effet, concilier le pouvoir général de taxer reconnu à Ottawa avec le pouvoir exclusif octroyé aux Législatures provinciales? Les juristes ont élaboré des théories, mais les politiciens, surtout ceux d'Ottawa, ont agi. Aujourd'hui on discute encore pour savoir si le Québec, ayant des besoins prioritaires, a aussi des droits prioritaires dans le domaine de l'impôt direct. Ajoutez à cela deux autres pouvoirs que revendiquent pour Ottawa les partisans du centralisme: le pouvoir général de légiférer en vertu de la clause initiale de l'article 91, pour « la paix, l'ordre et

la bonne administration », et le pouvoir absolu de dépenser pour n'importe quelles fins, même provinciales, l'argent qu'a reçu Ottawa; ajoutez encore une Cour suprême entièrement fédérale, ayant juridiction même sur le droit civil québécois, et vous comprendrez pourquoi la base juridique de l'État du Québec ne lui permet d'être fort que partiellement, que relativement, et non d'une force plénière et totale.

2 — Une forte organisation technique et administrative

En dépit de cette faiblesse relative, le Québec n'en possède pas moins des pouvoirs politiques et des services administratifs non seulement propres, mais exclusifs. Il y a là un domaine, un potentiel que le Québec se doit d'exploiter à son maximum, et d'abord en assurant à ces pouvoirs et services l'organisation technique, administrative et humaine la meilleure possible. À quoi bon posséder des pouvoirs et établir des services, si on les laisse dépérir faute d'une organisation efficace? Je ne vois pas, d'une part, pourquoi l'État, pour remplir ses fonctions, ne pourrait pas s'organiser aussi efficacement que l'entreprise privée, et d'autre part, pourquoi l'État provincial chez nous serait toujours et nécessairement inférieur en cette matière à l'État central. Au XIXe siècle, alors qu'était presque nul le rôle économique et social de l'État, on pouvait se permettre davantage un certain laisser-aller, une certaine improvisation et même se contenter de la bonne volonté de fonctionnaires recrutés plus pour leur fidélité au parti que pour leur compétence. En cette deuxième moitié du XXe siècle, alors que le rôle de l'État est devenu capital, prépondérant en bien des secteurs, ce serait pour l'État manquer gravement à son devoir et affaiblir toute la société politique que de s'en remettre au laisser-aller, à l'improvisation et à la bonne volonté de fonctionnaires issus du patronage. Si l'État québécois veut être politiquement fort, au moins dans les domaines qui sont de sa compétence, — et il doit le vouloir — il lui faut s'organiser techniquement et administrativement comme un État moderne, comme un État adapté aux

exigences de cette deuxième moitié du siècle; il lui faut des fonctionnaires de première classe et de grands administrateurs. Je ne dis pas qu'il n'en a pas actuellement, je constate simplement qu'il pourrait en avoir davantage et que l'organisation de ses services administratifs pourrait se modeler avec profit, au moins en certains points, sur celle des services fédéraux d'Ottawa.

3 — Une forte direction politique

Le rôle le plus important de l'État toutefois n'est pas de gérer des intérêts matériels, c'est de gouverner des hommes, d'où cette troisième et dernière condition à l'existence d'un Pouvoir étatique fort: une forte direction politique. Il appartient, en effet, au Pouvoir politique de diriger la communauté des citoyens vers le but commun à atteindre, et cela veut dire organiser l'ordre de marche, tracer la route, d'éliminer les objectifs, coordonner les efforts, arbitrer les conflits entre individus comme entre groupes, orienter les activités particulières et les faire converger harmonieusement vers le bien général de la société. Or rien de cela ne peut s'accomplir sans une direction politique forte et efficace. S'il faut, pour faire un État fort, de grands administrateurs, il faut encore davantage de grands chefs politiques, de grands hommes d'État. Ce n'est pas, je pense, sacrifier indûment au culte du chef et paver ainsi la voie au fascisme ou au nazisme, que de reconnaître la valeur inestimable que constituent pour un pays ou une nation un grand chef politique et un grand homme d'État. À un État politiquement fort, il faut des chefs politiquement forts, c'est-à-dire des chefs qui possèdent, à un très haut degré, parfois même au suprême degré, ces grandes vertus qui font d'abord le bon citoyen, ensuite les grands chefs de gouvernement, lorsqu'elles sont appliquées à l'ordre politique: la prudence, la justice, la force et la tempérance. Bref un Québec politiquement fort exige une forte direction politique et celle-ci est impossible sans l'action et le dynamisme de grands chefs politiques.

Voilà donc quelles sont à mes yeux les conditions d'un Québec politiquement fort: qu'il soit à la fois fort dans la société qui le compose et dans le pouvoir qui le dirige; que la première soit forte de l'affinité fondamentale entre ses membres, de la conscience corporative de la citoyenneté chez tous les groupes et du développement des vertus propres au citoyen; que le second soit fort dans sa base juridique, dans son organisation administrative et technique ainsi que dans la direction politique qu'il donne à toute la société.

J'ajoute simplement ceci: indépendant ou non, un Québec politiquement fort est, pour les Canadiens français une nécessité, non seulement du présent, mais surtout de l'avenir; il est un objectif qui peut et qui devrait rallier tous ceux qui ont encore foi en la survie et en la mission de la nation canadienne-française en Amérique du Nord. Notre situation sur ce continent nous condamne à être politiquement forts ou à périr: c'est là pour nous une option vitale, car le temps de la survivance passive est passé, et le seul temps qui nous reste est celui de la vie nationale pleinement consciente et fortement organisée. En pratique et dans le concret, cela veut dire, pour nous, un Québec qui soit fort et qui rayonne la force sur tous les plans de la vie sociale et politique.



UN JUSTE

par Rina Lasnier

de l'Académie canadienne-française

Notre époque aura vu plus de maniaques que d'originaux parce que nous aurons eu plus d'hommes faibles et névrosés que d'hommes forts et pittoresques. Les innombrables cours de personnalité nous révèlent-ils l'indécision d'un peuple qui se cherche un calque nouveau pour une ressemblance nouvelle?

Il ne faudrait pas confondre originalité et extravagance, à moins qu'on ne trouve extravagant le courage de vivre une idée jusque dans l'absolu. A ce compte, le héros et le saint seraient les plus extravagants des hommes et les plus originaux.

Chez l'homme, l'homme de la rue, l'originalité se fait de plus en plus rare. On a si peu le temps de vivre de soi-même, avec soi-même. Tout se passe ou à l'extérieur ou dans le groupe.

J'ai connu un original authentique et dont toute l'originalité consistait à dire la vérité. Le mensonge semblant attaché à la nature même de l'homme, nul ne s'en passe si facilement. La politesse elle-même ne s'appuie-t-elle pas souvent sur d'aimables faussetés? Que dire du commerce qui prospère par le mensonge qu'on appelle cautèle, rouerie, fraude? Or justement, l'original dont il est ici question était un marchand, horloger-bijoutier de son métier. Jeune, il avait commencé par soutenir son père dans la direction de la plus importante bijouterie de la ville. Autant le père savait persuader, par toutes sortes d'artifices, autant le fils, Marcel, savait et pouvait dissuader s'il le jugeait à propos et plus juste. Aussi, le père agacé et affolé par la téméraire honnêteté de Marcel le relégua à l'arrière-boutique et lui confia l'atelier de réparation. Comme notre horloger avait l'oeil et l'oreille aussi justes que l'esprit, il réussit à l'arrière-boutique après avoir échoué au comptoir ou à la vitrine.

Le commerce prospéra tant qu'il resta aux mains du père avisé. A sa mort, Marcel hérita de la grande bijouterie et dut renoncer à la paix de son métier solitaire

pour faire de nouveau face aux clients. Mais devant ces marchandeurs, ces exigeants, ces tricheurs, ces hésitants, il se dégoûta vite de ses responsabilités de propriétaire. Au grand scandale des autres marchands qui le déclarèrent imbécile quand il n'était que détaché, Marcel mit tout à l'enchère . . . l'or, l'argent, les diamants, les porcelaines, la verrerie. En une semaine, le magasin se vida et notre bijoutier rayonnait d'aise.

Il avait trié sur le volet la centième partie de sa marchandise, et avec ce peu qui lui assurerait une honnête aisance, il ouvrit une petite boutique à l'écart du centre commercial. Lui restait la courageuse clientèle qui appréciait la féroce franchise de l'horloger. Car la franchise est aussi meutrière que l'injure et peu de clients supportaient qu'on ne leur mentît en rien.

Par exemple, vous examiniez un bracelet-montre. Pendant ce temps, Marcel pensait à vous, à vos besoins, à votre condition, à votre occupation. Il vous laissait choisir, puis il intervenait et vous disait tout de go: "Ce bracelet-montre est beaucoup trop cher pour vous. D'ailleurs, il ne vaut pas son prix. Si c'est l'apparence qui vous plaît, je vous en fais voir un autre de meilleure qualité et tout aussi beau".

Ou bien, vous aviez l'oeil sur de grands verres à eau. Il soupirait en riant et disait: "Ils sont agréables à voir, certes, mais imaginez leur poids lorsqu'ils seront remplis. Boire devient une fatigue". Ainsi, Marcel disait juste la vérité, rien que la vérité dans l'intérêt de la vérité, et tant mieux si la vérité coïncidait avec l'intérêt du client. Sinon, tant pis! Et tant pis aussi pour la susceptibilité de l'acheteur habitué au mensonge commercial!

Marcel ne connaissait qu'un chemin de sa vitrine à sa caisse, et c'était la ligne droite qui se trouve être celle de la lumière. Il n'avait aucune indulgence pour le profit ou pour lui-même. Il va sans dire qu'un tel sens du juste et de l'injuste avait fait de Marcel la cible des railleries. Mais il se moquait bien des moqueurs, parfaitement heureux dans son échoppe, au milieu du tic-tac régulier de ses montres et horloges bien ajustés au temps solaire. Ce n'était plus un marchand, mais entre le client et l'objet, il devenait le dernier arbitre de la vérité nue . . .

CATHOLICISME ET PENSÉE NATIONALE (1)

Nos éducateurs étaient requis de nous dire s'ils croient que la religion catholique est essentielle, utile, indifférente ou sans portée dans la formation du type canadien-français. La réponse à une telle question peut être purement objective au sens scientifique du terme; elle peut être normative, exprimant le désir que les choses restent ainsi parce qu'elles ont été ainsi et que c'est cela qu'on aime et désire. Comme les deux termes *canadien* et *français* n'ont aucune connotation religieuse, il est évidemment possible qu'un canadien soit francophone, cartésien, bref d'esprit dit français, sans être nécessairement catholique. Ce n'est pas bien sûr une raison pour admettre qu'on laisse évoluer les choses en ce sens au nom d'un quelconque principe de pluralisme, si tel n'est

1. Dans notre numéro de mai-juin, nous donnions, à la suite du mémoire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal à la Commission Parent, le résultat général de l'enquête entreprise, par le Comité du Mémoire sur l'opinion des éducateurs en fait de pensée nationale, les résultats généraux des réponses aux 18 questions soumises, le texte complet des commentaires des éducateurs sur la première question relative à la fidélité française, et un exemple rapide de quelques commentaires sur les autres questions.

Au cours de la présente année, *L'Action Nationale* offrira à ses lecteurs, au complet, les commentaires offerts sur les 17 autres questions. Nous croyons qu'il y a là, en effet, un document sociologique de premier ordre qu'il serait extrêmement malheureux de laisser perdre; et ce n'est qu'en raison des problèmes financiers soulevés par la publication complète en un seul numéro que nous nous sommes résignés à cette formule. Du point de vue du spécialiste qui voudra examiner soigneusement cette riche matière d'analyse sociologique et de réflexion, ce sera un inconvénient d'avoir à parcourir 11 numéros de revue, au lieu d'un seul volume.

Mais à vrai dire, il en vaudra mieux ainsi pour les lecteurs ordinaires qui, à chaque mois, pourront s'arrêter davantage aux réflexions sur chacun des différents sujets que comportent les 17 questions comme sur autant d'articles. En fait, il ne s'agira d'ailleurs pas de 17 des 18 questions, mais bien de 12 questions, puisque les questions (2), (4), (8), (14) et (16) ne comportaient pas de commentaires, mais seulement des pointages ou des réponses par oui ou par non. Les résultats qui les concernent sont donc complets respectivement aux tableaux des pages 873, 878, 890, 910 et 915/916 du numéro de mai-juin. Les commentaires publiés dans la présente livraison ont trait à la question (3).

pas le désir de la nation dans son ensemble: les cadres institutionnels sont faits pour l'homme, et non pas l'inverse. Mais il peut y avoir aussi des raisons objectives, scientifiques pour justifier, dans une situation donnée, une orientation précise de la culture, en particulier s'il s'agit d'une fidélité. Tout processus d'évolution comporte des risques; dans un cas comme le nôtre, des risques d'assimilation, donc de disparition, si une trop grande révolution dans les modes habituels de pensée est entreprise et poursuivie face à une menace profonde d'infiltration ou d'envahissement par des forces culturelles étrangères.

L'opinion des éducateurs est très forte pour une liaison étroite de la religion à la culture au Canada français. Près de la moitié des réponses au niveau élémentaire, et le quart au niveau secondaire et universitaire ont voulu marquer la force de leur conviction en ne se satisfaisant pas de pointer la caractéristique « essentielle », mais aussi bien en même temps, la caractéristique « utile ». En définitive, les trois quarts environ des 273 réponses estime le catholicisme essentiel à la définition du type canadien-français. Six réponses seulement estiment la religion indifférente au concept du national, dont cinq viennent du niveau secondaire et universitaire, où l'on est plus susceptible, sans pour autant avoir d'opposition au catholicisme, de prendre une attitude de pure définition de sociologie théorique.

En fait, les commentaires révèlent un plus grand nombre de réponses (quelque 25 au moins) où la distinction est faite entre les deux, donc nié la liaison *essentielle*; mais en dehors des 6, les autres estiment quand même la religion « utile ». En somme, la catégorie des réponses proclament l'« utilité » de la religion (environ un quart du total) représente une conviction moins forte sur la liaison entre les deux faits, mais avec un penchant prononcé pour l'importance du facteur religieux catholique au Canada français, parfois avec des réserves sur le fait que cette importance théorique n'est pas couverte par la vigueur ou le caractère vraiment adulte de notre religiosité.

L'ensemble des commentaires révèle vite que chez la grande majorité, cette adhésion à l'idée du rôle du catholicisme dans la définition de nos caractéristiques nationales résulte d'un attachement à la religion catholique en raison de son excellence et de la nécessité de rester fidèles à nos traditions, qui sont ainsi faites. Il s'agit donc d'un acte de foi, et d'une volonté normative de n'en pas dévier. La proportion des commentaires à tendance objective ou scientifique tourne autour de 20% du total, et se partage à peu près également entre la position théorique de dissociation par définition, et la position phénoménologique plus ou moins affirmée du risque d'assimilation résultant de notre situation financière si nous nous émancipons du catholicisme.

Ces diverses tendances sont indiquées par la marque qui précède chaque citation : un gros point (•) pour les déclarations de foi et de fidélité, un losange (◊) pour les inquiétudes sociologiques d'assimilation et un carré (■) pour la série des commentaires qui sont ou bien favorables à la dissociation des deux concepts au moins dialectiquement, ou bien critiques de l'association des deux sans aller jusqu'à faire la distinction.

Enseignement primaire

- La nation canadienne-française, de par ses origines, est catholique romaine. Si l'on veut garder à cette nation, tous ses caractères ethniques, il importe souverainement de garder à la vie de Foi toute sa prépondérance pour la formation authentique d'un citoyen canadien-français.
- Le rôle du catholicisme dans la survivance canadienne-française est de 1er ordre. Les évêques et les curés canadiens peuvent être considérés à juste titre comme les plus grands artisans de la formation de la nationalité canadienne-française et ils le demeurent : consultons objectivement notre histoire.
- C'est un héritage ethnique. Toute ma vie, j'ai pensé en Canadienne française catholique. Malgré toutes les difficultés, je trouve que la vérité est là.
- Le catholicisme est partie intégrante de la formation du citoyen can.fr. Y renoncer serait perdre du coup un élément essentiel de notre personnalité. Ceux qui cessent d'être Canadiens français ont peut-être aussi abdiqué en matière de religion.
- Pas de religion, pas de formation.
- Je dis que la contribution du catholicisme est essentielle et utile parce que pour ma part je crois que s'il n'y eut la religion catho-

lique pour nous soutenir dans les pires moments nous n'aurions certes pas le type canadien-français d'aujourd'hui. Canadien français et catholicisme vont de pair.

- Oui, parce qu'un peuple de foi de croyance agit chez un peuple tant pour sa valeur morale que physique.
- C'est sa caractéristique principale. Il reste toujours vrai qu'en perdant sa foi le Canadien perd son caractère propre — Devient Français.
- Le patriotisme a pour soutien la religion. Ma religion me fait un devoir d'aimer mon pays, de le servir, de le défendre et ma foi me fait envisager des valeurs supérieures dans mon culte de la patrie.
- Où trouver, sinon dans le catholicisme (charité, don de soi) la motivation à un dévouement à la communauté ?
- En 1763, seul le clergé est demeuré au pays, marquant profondément le peuple.
- † Tempérament canadien-français profondément religieux — Des siècles de catholicisme derrière lui — il arrive d'une lignée catholique — absence de cath. le détruit — le désaxe.
- La religion et l'Etat peuvent donner cette formation — D'ailleurs l'histoire du Canada n'était-elle pas, l'union de ces deux éléments essentiels.
- La contribution du catholicisme sert à la formation *intégrale* du Canadien français c. à d. à la formation la plus complète.
- Puisqu'il s'agit ici de patriotisme, je ne crois pas qu'on puisse séparer avantageusement « religion et patrie ». Comme le mahométan ou l'anglican, ou autre, associe la mystique de sa foi à celle de sa nation; pourquoi en serait-il autrement pour un peuple catholique ?
- Parce qu'une personnalité est incomplète quand elle n'a pas l'élément chrétien, l'élément catholique.
- Parce que le Canadien français actuel est issu d'une tradition à la fois basée sur la religion catholique et la culture française.
- † Le Canadien français, ou tout être humain, ne peut réellement mener à bien sa barque terrestre, s'il n'appartient à aucune croyance; pour nous, actuellement, c'est le catholicisme; pour tous les êtres du globe, c'est la croyance à l'Être suprême, il en est indéniable.
- Tout bon citoyen canadien-français doit être bon catholique et vice versa.
- Si elle n'est pas essentielle, elle est sûrement très utile, car la religion informe le comportement et l'attitude de tout l'homme. Et le catholicisme peut donner au citoyen canadien-français une vision très bienfaisante de l'homme et de l'univers.
- La religion est utile comme mode d'expression d'une communauté. Elle n'est pas affaire de langue ni d'un groupe ethnique donc pas essentielle.

- Peut-être pas essentielle mais sûrement très utile à cause de l'apport que peut donner le clergé dans son enseignement.
- Je ne dirais pas essentielle, car il existe certainement des C.F. non catholiques, mais je dirais utile, car la religiosité est certainement une caractéristique de base du C.f.
- Utile, mais non essentielle. Utile, parce que le catholicisme sanctionne la morale : rôle de « modérateur » surtout (en fait sinon en théorie). Non essentielle, parce que chez des peuples assez évolués, on peut respecter la morale sans la crainte de répression.
- Religion unie qui aide l'unité de désirs d'un peuple.
- ◆ Elle sert à humaniser le citoyen c.-f. dans un monde où l'anarchie, le désordre, les conflits et autres acabits du même genre tendent à rendre l'homme matériel, machine à poser des gestes dés-humains.
- Le catholicisme est la base de l'éducation canadienne des gens surtout d'expression française; n'ont-ils pas l'idée de la religion ancree chez-eux depuis la fondation de notre pays ?
- Je ferai remarquer que n'importe quelle religion améliore la formation d'un citoyen. Donc le catholicisme n'a pas le monopole de la formation des citoyens canadiens-français.
- Oui, si le clergé est lui-même persuadé que la langue d'un peuple est une chose primordiale.
- Formation générale rendant un type d'homme parfait. On vit bien sans ce cadre. Loi naturelle . . .
- Le catholicisme fait partie de notre cadre social. Ailleurs, c'est peut-être une autre religion mais notre essence même demande la religion, et la religion de notre conviction est le catholicisme.
- Le peuple canadien-français est d'une majorité catholique. Dans certains milieux, l'Eglise joue un rôle de premier ordre dans la formation du citoyen. Dans les grandes villes et dans les milieux intellectuels les gens se détachent de la religion à ce point de vue.
- La contribution du catholicisme est absolument essentielle et utile.
- On ne saurait concevoir un citoyen vraiment canadien-français sans en avoir l'opinion d'un véritable catholique.
- Le catholicisme fait partie intégrante de nos traditions et de nos aspirations.
- Elle le fut dans le passé et le demeure à cause du caractère confessionnel de la plupart de nos institutions d'enseignement. Je crois tout de même qu'il est possible d'être un bon citoyen canadien-français sans avoir subi l'influence du catholicisme quoique cela me semble difficile en pratique.
- En 1763, nos vaillants ancêtres ont su le prouver — Si à ce moment ils avaient accepté le « Serment du Test » la langue aurait suivi — les traditions également.
- Dans un homme ou citoyen il y a deux entités : âme et esprit. Il faut développer les deux à la même égalité.

- ♦ Dans l'âme d'un peuple, « langue - culture - foi » est un tout que l'on ne peut mutiler sans risque d'écroulement. Au Canada français, le catholicisme est, depuis les tout débuts, partie intégrante de la culture française et probablement une des causes importantes de sa vitalité actuelle.
 - La langue et les traditions nous ont été léguées par nos pères de bons catholiques. Renoncer à notre foi, c'est renoncer au reste.
 - Le catholicisme fournit les principes de base à la formation d'un citoyen qui veut servir adéquatement sa patrie. Tous ces principes on les retrouve dans le 4e commandement de Dieu, qui n'est lui-même qu'une explication ou application de la loi naturelle mis en pratique.
 - Selon moi la contribution du catholicisme est essentielle à la formation du Canadien français, celui-ci étant de descendance catholique. Il ne faut pas oublier non plus le rôle que le clergé a joué chez nous. Cependant nous devons placer certains faits et ainsi être juste envers tous. Il faut savoir faire comprendre les erreurs que ce même clergé a commises et les conséquences qu'elles ont entraînées. » (Chauvinisme... etc.)
 - L'homme et le citoyen sont formés de deux entités; une matérielle (l'esprit) et l'autre spirituelle (âme). Pour obtenir un citoyen normal, il faut développer les deux.
 - Ce que l'Eglise catholique nous enseigne est propre à une formation solide de citoyenneté — par les convictions et la mentalité qu'elle nous donne.
 - Le Canadien est en 1er un catholique donc, c'est sûrement de prime abord un devoir de faire contribuer le catholicisme.
 - Il est essentiel et utile que tout bon citoyen canadien-français pratique sa religion, s'il veut être, ce qu'on appelle (un bon citoyen).
 - Toute formation a un idéalisme. Alors, allons chercher notre doctrine dans le Christ, le maître parfait. Donc, pour demeurer bon canadien-français marchons dans les idées du Maître.
 - La charité est à la base de notre religion. Conséquemment, elle contribue à former ou civiliser le citoyen canadien-français à savoir : honnêteté, justice, entr'aide, chasse le respect humain.
 - Je crois que la contribution du catholicisme apporte à notre formation des valeurs qui ne doivent pas être négligées. Le christianisme pourrait remplacer le mot « catholicisme ».
 - Il n'est pas nécessaire d'être catholique pour avoir une formation civique. On peut fort bien être protestant et avoir une formation civique.
 - Car l'un ne jamais été sans l'autre et nous pouvons dire que le catholicisme a beaucoup collaboré à la culture française.
- * * *
- C'est dans nos presbytères de campagne que l'élite s'est formée au lendemain de la conquête.

- Oui, parce que la politique seule ne suffit pas; sans catholicisme, c'est la perte de nos convictions, de vrais patriotes canadiens-français.
- Parce que le catholicisme contribue à faire pratiquer la justice et la charité.
- Le Canadien est un type né dans le catholicisme; la formation, l'éducation complète d'un individu, nécessite la religion.
- Le catholicisme lui donnera les vertus qui feront de lui un citoyen intègre, utile et charitable.
- C'est le catholicisme qui donne au Canadien français son idéal et sa valeur réelle.
- † C'est essentiel parce que un homme qui n'a pas la foi perd facilement sa langue et ses traditions.
- † Qui perd sa langue perd sa foi.
- Tout catholique est un citoyen intègre, honnête, consciencieux par conséquent bon patriote.
- Les Canadiens français sont en majorité catholiques.
- Depuis que le monde est monde, religion et patriotisme, langue et religion vont de pair. Je suis positive que si le Canada devenait complètement anglais, c'en serait fini de notre belle religion catholique.
- L'expérience prouve que langue et religion sont deux idées entièrement liées.
- Un patriotisme doit être basé sur des principes moraux, autrement, il risque fort de tourner en « partisanerie » « chauvinisme » et « esprit de clocher ».
- † Elle est essentielle et utile parce que la contribution du catholicisme est à la base de notre éducation. Le catholicisme est ce qui nous distingue et nous aide à demeurer de vrais canadiens-français.
- Je crois que la contribution du catholicisme est nécessaire. Mais ce catholicisme doit être une base mais non une force qui annihile les initiatives.
- Utile à cause de l'effort constant et soutenu des premiers colonisateurs du pays à maintenir un catholicisme de plus en plus fort.
- On peut être un bon citoyen canadien-français sans être catholique.
- Pas de religion, pas de moeurs.
- Le catholicisme donne au citoyen canadien-français un fonds où il se retrouve dans les malheurs comme dans le bonheur.
- Le catholicisme fut le premier souci des découvreurs et fondateurs du Canada.
- L'Eglise catholique a été la première éducatrice du canadien-français qui compte encore sur elle pour continuer sa formation. Il a besoin du catholicisme vécu.
- Sans formation morale et religieuse, impossible d'être un parfait citoyen canadien-français.

- Le catholicisme est le meilleur moyen de perfectionner la raison humaine, d'élever la dignité humaine, donc de former, de grandir, d'ennoblir nos Canadiens français.
- L'homme n'est pas complet sans une forte dose de catholicisme.
- Elle est utile et essentielle, en autant que le Canadien français est catholique « adulte ».
- Là où les principes de la religion sont bien observés, les gens vivent dans l'harmonie la plus parfaite. Au contraire, là où les principes sont rejetés, on constate qu'il y a vols, suicides, malhonnêteté.
- C'est un peu de la justice distributive qui fait partie du devoir de citoyen s'appliquant au 4e Com. de Dieu.
- Nous avons vu au cours des siècles de l'histoire humaine que ce n'est que lorsque le catholicisme fut répandu que la civilisation s'est maintenue. Les humains puisent dans une bonne morale, le pourquoi de leur vie.
- ♦ C'est en raison de notre attachement au catholicisme que nous avons réussi à survivre, il faut le reconnaître, et peut-être en adaptant la formule, *continuer* à vivre son catholicisme.
- Si le Canadien français est profondément catholique, il mettra en pratique ce qu'il a appris dans son cathéchisme, en ce qui a rapport aux droits et devoirs du citoyen.
- N'est bon citoyen que celui qui fait bien tout ce qu'il fait, pour Dieu d'abord. Ce qui ne peut se faire qu'en étant profondément catholique.
- ♦ Notre religion, par le passé, a été notre sauvegarde, nous a protégés, nous a guidés, soutenus, maintenus notre foi. Elle fut notre phare et notre force. Avec elle, que craindrions-nous ?
- ♦ Le catholicisme nous a sauvegardés, orientés, et guidés. Grâce à lui notre foi se maintient.
- ♦ L'expérience prouve encore que quiconque abandonne la langue, l'esprit du Canadien français, celui-là en vient aussi à perdre sa religion. Nous pouvons, je pense, dire à l'inverse que quiconque ne professe pas la religion des Canadien Français, en général, ne peut pas recevoir la formation du Canadien français type.
- La religion doit être à la base de tout. Elle est essentielle à tout canadien qui veut parvenir à une bonne fin.
- Un bon citoyen canadien-français est ordinairement un bon catholique. Nos saints fondateurs ont aidé beaucoup les Canadiens français à lutter pour garder leur religion, leur langue et leurs coutumes.
- Elle est essentielle car c'est le but de notre vie, et nous devons prendre les moyens d'y arriver.
- Nulle en tant que Canadien français mais essentielle en tant que pour le patriotisme. Il nous prêche l'amour vrai de la patrie, de la justice.

Enseignement secondaire et universitaire

- Le catholicisme est notre valeur première comme Canadien français; cette valeur vient même, selon moi, avant notre culture française. C'est le catholicisme qui a érigé ou présidé à l'érection de notre échelle des valeurs, à notre éducation, à l'édification de nos institutions, de nos lois, de nos traditions. Nous avons toujours, à l'origine, pensé et agi selon les normes d'un catholicisme sincère.
- Le Canadien français doit sa valeur complète, en grande partie, à son catholicisme. Pourquoi le catholicisme perdrait-il sa valeur pour l'avenir.
- C'est ce qui donne à l'homme sa valeur; c'est ce qui a fait et qui continuera de faire sa vraie grandeur.
- Parce que la formation du citoyen canadien-français ne sera équilibrée et forte en autant que le catholicisme s'alliera à sa formation.
- La valeur du citoyen canadien-français lui est venue en majeure partie de son catholicisme. Vrai pour aujourd'hui et pour demain.
- Le catholicisme contribue à donner au citoyen canadien-français une formation intégrale de sa personnalité. Ceci a été prouvé dans le passé... et sera sans doute indispensable pour demain.
- La synthèse de l'équilibre humain ne peut se réaliser par les seules forces naturelles; l'homme complet comprend le chrétien.
- ♦ Le catholicisme a constamment sauvé nos valeurs les meilleures. Nous détachant du matérialisme ambiant et des agnostiques français, il maintiendra et perfectionnera un humanisme bien caractéristique du vrai type canadien-français. En intensifiant notre foi, nous resterons plus nous-mêmes tout en nous améliorant.
- ♦ Pour un citoyen canadien-français qui abandonne la religion catholique, il est quasi-impossible de rester canadien-français. L'expérience montre que pour nous langue et religion sont assez étroitement liées. Abandonner la religion, c'est souvent changer de langue.
- ♦ C'est une caractéristique et une manière d'être idéale. Le meilleur citoyen est partout le parfait chrétien. C'est la meilleure défense d'une minorité contre l'absorption, le plus fort moyen de résistance aux éléments corrosifs et le plus fort élément éducatif.
- ♦ C'est d'abord le catholicisme qui a conservé le groupe français en Amérique, — en l'isolant; c'est au nom de la religion catholique que dès les débuts du Régime anglais les C.-français se sont refusés à l'assimilation aux groupes anglo-saxons; c'est pour rester catholiques qu'ils ont voulu rester français: le français les protégeait en les isolant... Du moment que le Canadien français laisse le catholicisme, il n'a plus aucune raison majeure

- de s'obstiner à demeurer français dans un monde hostile à ce fait français. *Je suis convaincu que la langue demeure encore la gardienne de la foi*, pour notre peuple. J'ai trop d'exemples sous les yeux, quotidiennement pour n'en avoir pas la conviction profonde.
- ♦ Dans le contexte historique actuel, le catholicisme est inhérent à notre personnalité ethnique.
 - Notre province d'esprit foncièrement catholique et conservateur possède une stabilité sociale.
 - ♦ Dans le *Québec*, on peut affirmer sans crainte que le citoyen canadien-français est un produit du catholicisme avant tout. D'où canadien-français et catholicisme sont incompatibles.
 - Le catholicisme est un élément de discipline morale et intellectuelle.
 - ♦ La langue et la religion vont de pair. L'expérience enseigne que celui qui perd sa langue perd aussi assez souvent sa religion ou vice-versa. Comme nous voulons demeurer français, il importe que nous soyons très attachés aux principes catholiques.
 - Si l'on se base sur le passé, il est naturel de répondre « oui » mais aujourd'hui nous allons vers une société plus diversifiée qui rend le catholicisme moins uni, moins lié à la nation canadienne-française.
 - ♦ La foi est notre première force nationale. Si nous voulons assurer notre survivance, il faut demeurer franchement catholiques. Il faut restaurer en nous le sens catholique.
 - L'humanisme intégral doit savoir assumer tout l'homme et toutes les valeurs. Tel est le catholicisme : Tout ce qui est humain l'intéresse. Il donne un sens terrestre et eschatologique à tous ce qu'il assume.
 - Nos traditions tirent leur valeur du catholicisme; Le catholicisme est capable de nous fortifier et de nous conduire à l'obtention de notre fin comme nation néo-latine, occidentale, nation qui a une fin relative à une fin d'éternité vivante.
 - ♦ L'histoire du Canada français n'a aucun sens en dehors des vues religieuses, catholiques, exposées par Goyau et le chanoine Groulx. Dieu n'est pas français, mais il a voulu appartenir à UNE nation, la juive. De même, il a privilégié d'autres nations, la nôtre, issue de la France mystique dont a magnifiquement écrit l'abbé Bremond. En reniant le catholicisme, le Canadien français renonce à son originalité.
 - Langue française et foi ont constitué le Canadien français;— le catholicisme l'a soutenu aux heures de lutte, d'angoisse. Pourquoi ne l'accompagnerait-il pas aux heures où il recherche son autonomie ? ce catholicisme qui lui enseigne à être parfait citoyen.
 - Je ne conçois pas un Canadien français sans foi catholique. C'est l'Eglise qui pour une bonne part a développé le bon qui est en nous, je ne vois pas pourquoi je la jugerais facultative ou se-

conclure maintenant que nous sommes en train de devenir adulte comme peuple.

- Le catholicisme étant une religion la plus humanisante qui soit, est de nature à contribuer et a contribué à former un canadien français *digne, respectueux* de sa parole, des droits des autres et croyant. N'est-ce pas ce dernier item qui donne la noblesse à l'homme ?
- Le catholicisme bien compris fournit seul la réponse aux grands problèmes qui angoissent le monde contemporain. Le Canadien français habitué à tout considérer en regard de la foi et de la charité, voit le jeu de la Providence et excuse les faibles tout en rejetant les erreurs.
- Tout homme a des besoins religieux à satisfaire. Le catholicisme demeure la meilleure réponse à ces besoins. Mais il faut que ce soit alors un catholicisme éclairé, pratiqué par des adultes, en adultes. Sinon la contribution du catholicisme à la formation du Canadien français peut être non seulement nulle mais néfaste car elle provoque alors la division.
- Catholicisme éclairé, vécu, non pas une affaire surtout de tradition ou de sentimentalisme. Le *dévouement* à la chose publique et le respect *total* des lois ne peuvent que très *exceptionnellement* être motivés par une philosophie naturaliste ou incomplètement chrétienne.
- Le Canadien français est fils de l'Eglise. C'est une tradition vieille de 3 siècles. Que serions-nous si l'Eglise n'eût présidé à nos destinées ? Je conçois cependant qu'on puisse renier l'Eglise et demeurer attaché à la Patrie, mais puisqu'il est question de *formation*, il s'agit de la jeunesse à former et à informer . . . donc . . .
- Il semble que la définition même du "citoyen canadien-français" porte dans ses éléments essentiels l'aspect "catholique" ! Peut-être, cependant, est-ce un peu trop catégorique.
- Le citoyen ne peut acquérir une formation complète sans qu'elle soit orientée vers la fin ultime de sa vie — or le catholicisme est la meilleure religion qui puisse lui donner une formation complète.
- ♦ La foi catholique demeure la gardienne exclusive de notre caractère propre, la garantie "sine qua non" de l'existence même de notre nationalité.
- Au risque de copier la France dans ses aberrations, le Canadien français, à part les motifs purement théologiques, se doit de respecter l'ascendance catholique de son héritage au risque de n'être plus lui-même, d'être quelque chose de tout à fait nouveau.
- D'autres facteurs tendent maintenant à s'ajouter sinon à se substituer au catholicisme comme facteur d'unification et de formation du groupe ethnique canadien-français.
- Le catholicisme ou, plutôt, le christianisme est une Vie qui élève la vie naturelle à tous les plans, en donne une autre conception,

change la vie sociale. Or le citoyen c.-f. est le produit de cette vie avec sa petite vie : c'est elle qui l'a fait surtout et l'a maintenu; qui a fait ses institutions en grande partie.

- Un catholicisme vécu n'a pas un effet inhibiteur sur le comportement d'un individu; au contraire, il est générateur de sagesse, de fertilité, de lucidité et de ténacité. L'Eglise catholique a produit toute une pléiade d'hommes illustres qui ont brillé dans les différentes sphères de l'activité humaine.
- ♦ Du moins pour la génération actuelle, car il a été prouvé que si l'on n'a pas le coeur de garder sa richesse religieuse, on laissera facilement disparaître son attachement à ses valeurs culturelles françaises.
- ♦ Sans l'Eglise le Canadien français aurait depuis longtemps perdu ses droits de citoyen au Canada. Je comprendrais mal notre problème actuel si je me refusais à accepter le catholicisme comme nul ou complètement utile à notre essor national.
- Le citoyen canadien-français, s'il n'était pas formé grâce à la contribution du catholicisme ne serait plus un vrai citoyen canadien-français, mais un être amputé d'une de ses valeurs constituante, essentielle à sa définition.
- Une civilisation est le fruit de divers éléments. Or le catholicisme a immensément contribué à former le Canadien français. Il s'agit de perfectionner ce type pour lui faire réaliser davantage son atavisme français et catholique. Ce n'est pas en amputant un des facteurs qui nous ont fait ce que nous sommes (et dans le meilleur) que nous nous enrichirons !
- Le catholique et le citoyen doivent ne faire qu'un. L'aide de l'Eglise contribue à garder l'homme dans la droite voie. Il faudrait cependant une réforme de nos pratiques religieuses pour que notre religion soit pratique et convaincue, non traditionaliste.
- Elle est essentielle parce que le Canadien français est né sous l'impulsion du catholicisme. Son histoire se rattache à celle des missionnaires laïques et religieux venus de France pour porter le message de l'évangile, et, par suite, le clergé a été le support des Canadiens : v.g. en 1760, aux guerres de '37 . . .
- Les deux facteurs ont donné naissance et fait survivre notre race.
- Nous avons trouvé et trouvons encore l'influence du catholicisme partout chez nous; famille, sociétés, gouvernement. (trop, certaines fois) c'est-à-dire certains manques de latitude, de largeur de vue. Mais il faut faire la part des choses et nous dire que l'Eglise est la grande responsable de notre survie quoi que l'on dise en certains milieux à courtes vues. Si nous prenions plus conscience de nos responsabilités vis-à-vis la famille, la politique en général, peut-être trouverions-nous que le catholicisme n'est pas une nuisance mais une aide puissante . . .

- Le catholicisme nous gardera civilisés tant que nous le garderons. Voir les peuples qui retournent à la barbarie : ceux qui n'ont plus besoin de religion.
- Le catholicisme doit contribuer à la formation de tout bon citoyen; l'attachement à sa religion est une des caractéristiques essentielles du Canadien français.
- Pour sauvegarder ou redécouvrir les bonnes moeurs.
- Issu d'une nation catholique le Canadien français peut difficilement renier la religion de ses pères.
- C'est elle qui nous a élevés, groupés, et elle tend à nous appuyer dans la marche vers la conquête économique.
- Utile car le peuple canadien français a été façonné en bonne partie par le catholicisme. Elle devient essentielle à partir du moment où seuls les catholiques peuvent être vraiment patriotes.
- La contribution passée fut essentielle, il me semble. Actuellement, la fidélité à la foi, comme toute fidélité d'ailleurs, joue un rôle indirect dans la formation du citoyen canadien-français.
- Même nos antagonistes s'accordent à dire que nous devons tout à notre clergé au point de vue de l'origine de notre pays, c'est donc dire que le catholicisme a fortement influencé la citoyenneté canadienne-française.
- A cause de nos origines; les fondations où l'on voyait nettement la main de Dieu. L'apport du clergé au début et la grande foi des pionniers.
- En plus de la religion, il y a d'autres facteurs qui entrent dans la formation d'un citoyen comme par exemple le respect de la langue, les traditions, le patriotisme sous toutes ses formes.
- La question religieuse concerne l'individu. Cependant la morale catholique assure un plus parfait épanouissement de l'homme. Par suite, elle contribue à former un peuple sérieux. Il faudrait viser à ce que la foi devienne vraiment adulte chez le citoyen.
- Le catholicisme donnera toujours sa vraie dimension à toute éducation nationale, surtout par exemple à celle des Canadiens français (chez qui la culture française gréco-latine a des liens étroits avec le christianisme). Mais il faut aussi une certaine adaptation pour ceux qui ne seraient pas catholiques.
- Utile, parce qu'aussi loin qu'on remonte dans l'histoire, on trouve des prêtres qui ont heureusement influencé l'avenir des Canadiens français.
- La contribution du catholicisme est utile parce que le chrétien n'est-il pas sensé être l'homme le plus parfait ?
- L'apport du catholicisme dans la facture du type "canadien-français" est grand. Pour peu qu'on regarde le passé historique, on doit admettre que le Canadien français y a puisé un respect des valeurs spirituelles, une conscience chrétienne dignes qu'on leur prête attention et pouvant devenir un ferment précieux pour l'avenir.

- Parce qu'elle est une grande source qui plonge ses racines dans le monde latin et que la culture française en est un élément essentiel.
- Un bon catholique est nécessairement un bon citoyen.
- Une culture canadienne-française qui excrurait la religion ne serait pas une culture complète. La culture doit élever l'homme sur tous les plans et la religion, même en dehors de mes convictions personnelles, est une nécessité historiquement et universellement prouvée. Mais religion ne veut pas dire catholicisme uniquement.
- Le catholicisme doit d'abord être *universel*. Il ne doit pas et n'aurait jamais dû s'affirmer comme défenseur des droits des Canadiens français. On peut être Anglais et catholique, n'est-ce pas ?
- Dans le contexte actuel, il importe que la nation c.-française se rende compte qu'il existe d'autres groupes religieux qui seraient portés à demeurer français de moeurs, etc. Il faut cesser de croire que tout C. français doit être catholique.
- Utile pour le présent comme pour l'avenir même si dans le passé elle a semblé essentielle. Utile à cause de l'unité dont elle porte la garantie dans ses structures mêmes : je veux dire que partout où elle passe l'Eglise est un ferment d'unification...
- Il faut songer que parmi les Canadiens français on peut compter des gens d'origine française qui ne sont pas nécessairement catholiques, mais qui peuvent former avec les catholiques un bloc solidaire.
- Après la conquête du Canada par les Anglais, le Canadien français était un *être chétif* qui fit ses premiers pas sous la tutelle de l'Eglise catholique. Devenu adulte, il a besoin de ses lumières dans certains domaines pour éviter de faire des faux-pas.
- Tout citoyen canadien-français doit viser à l'obtention d'un humanisme intégral. Ainsi recourra-t-il à des principes capables de guider son action et "a fortiori" d'illuminer les siens ! D'où l'utilité du catholicisme pour meilleure orientation.
- Pour être un citoyen en vue et occuper un poste important cela ne dépend pas de la religion, mais quelqu'un qui connaît très bien son catholicisme cela l'aidera à être meilleur citoyen.
- Le catholicisme ne fait pas le Canadien français mais il lui fournit des valeurs qui peuvent le rendre supérieur à d'autres nations.
- Pourvu qu'il s'agisse d'un catholicisme viril et adulte. Je suis Canadien français d'une province voisine et il m'est impossible de comprendre comment notre soi-disant catholicisme peut s'allier à la corruption profonde bien connue et qui est loin d'être égalée dans les provinces à majorité protestante.
- Aucun peuple ne peut se passer de religion. Or L'Eglise catholique est une religion éminemment supérieure par l'élévation de ses dogmes et la pureté de sa morale. Ces deux facteurs contri-

buent à former un homme complet. Pourquoi ne pas s'en servir pour former des hommes bien équilibrés ?

- Le catholicisme est un mode de vie qui aide, favorise notre épanouissement. La réelle compréhension du catholicisme est un moyen utile de formation morale. Mais, de nos jours, le catholicisme est tellement mal enseigné par nos prêtres qui ne donnent pas l'exemple et aussi par nos professeurs qu'il devient du despotisme, de l'incompréhension et souvent une cause de révolte !
- Le catholicisme est utile en autant qu'elle fournit un milieu ambiant. La religion nous a permis de survivre et de vivre comme groupe ethnique autonome. Elle a façonné le type canadien-français.
- J'entends par "utile" que la formation d'un être humain doit se faire dans l'ordre normal des choses et qu'il faut en faire un être "sain" du point de vue humain si on veut qu'il soit en mesure de vivre sa religion. Ce n'est donc pas la religion qui l'aidera d'abord à faire partie d'un groupement humain.
- Le catholicisme d'une façon très générale a contribué à donner au Québec sa tendance au "puritanisme", à notre esprit étroit. Notre religion, notre clergé, a trop décidé pour nous.
- Je mettrais très utile — car le catholicisme appuie tellement de principes forts et clairs le vrai civisme qui fait qu'un citoyen demeure envers et contre tout fidèle à tout ce qui peut promouvoir l'essor de son pays et de ses institutions les plus vitales.
- Le catholicisme a joué un rôle essentiel dans la formation du citoyen canadien-français au point de vue historique; son action est encore utile actuellement en ce sens.
- Le catholicisme a joué un rôle essentiel dans la formation du nationalisme c.-f., qui nous différencie du Canada anglais. Utile, il n'est cependant pas essentiel à notre différenciation d'avec la société américaine (notre catholicisme québécois n'a rien à perdre à être annexé aux 40 millions de catholiques U.S.A.)
- Le civisme est chose facile quand on est catholique.
- Le Canadien français de 1960 peut considérer le catholicisme comme un apport culturel. Il ne faut pas exagérer l'apport de la religion sur le plan national.
- On ne s'identifie pas seulement par notre religion. Voilà pourquoi je dis que la religion catholique n'est pas essentielle à la formation du citoyen c.-f. Que je sois catholique n'est pas plus de ma faute que d'être un blanc au lieu d'un noir, d'un jaune ou d'un rouge. La religion est utile à une collectivité pour penser collectivement, travailler collectivement. Mais ce n'est pas une chose essentielle.
- Si le Canadien français était un catholique convaincu, le catholicisme serait essentiel à sa formation; il lutte par tradition mais il ne sait trop pourquoi.

- Le catholicisme tel que nous le comprenons et le vivons nous a nuï comme peuple et comme citoyens. Ce n'est pas la religion du Christ. Un vrai catholicisme nous serait utile.
- Comme notre condition de Canadien français conditionne notre catholicisme, l'inverse joue également.
- Il y a des Français de toutes les croyances qui crient : "Vive la France". C'est donc que le patriotisme peut être développé en dehors des croyances religieuses, i.e. Fierté nationale vs idéal étatiste ou communiste.
- Car le catholicisme est une des armes avec lesquelles il est possible de regrouper certains indécis. Cette appartenance à la religion est encore un des traits caractéristiques de la majorité.
- Les principes de base on les puise dans la religion.
- Si le miracle français demeure encore après deux siècles de conquête, il est dû en grande partie à l'Eglise et à ses institutions. Ce "challenge" dont parle Toynbee, le catholicisme encore le surmontera.
- Notre civisme est canadien-français *catholique* . . . C'est son caractère propre. Le civisme du Canadien français ne peut pas être celui d'un paysan russe, d'un écossais, d'un Suisse, d'un français de France, d'un impérialiste d'Halifax . . . Il sera canadien, français, catholique . . . ou il ne sera pas.
- Elle est irremplaçable. Toute la tradition can.-franç. est essentiellement catholique. Je ne conçois pas un citoyen c.-f. non catholique.
- Je le ferai en posant une question. Quelle a été l'influence du catholicisme pour faire ce qu'est le Canadien français actuel? Son esprit, son coeur et sa générosité (proverbiale hors du Canada), c'est à sa mère profondément chrétienne, à ses maîtres catholiques, à ses prêtres qu'il les doit. Comment à l'avenir être encore Canadiens français sans eux ?
- Le catholicisme est non seulement utile mais essentiel à la formation du citoyen canadien-français parce qu'il est une note très caractéristique de notre groupe ethnique et qu'il nous aidera toujours à sauvegarder les intérêts les plus hautement spirituels, à toujours garder le sens des valeurs.
- "Canadien et chrétien toujours". Sans la religion qui nous a dirigés dès le début de notre histoire, nous aurions été noyés dans l'élément étranger et nous le serions encore aujourd'hui, si le catholicisme ne nous rappelait chaque jour que Dieu nous a créés avec une vocation à remplir auprès des autres nations.
- Oui, de par ses origines, son expansion et son maintien, le citoyen canadien-français ne peut renier sa religion sans fausser son épanouissement total.
- Nos aïeux étaient catholiques et les Canadiens français convaincus désirent cette religion. Ceux qui minimisent le catholicisme sont mal vus du citoyen can.-français. Les traditions françaises

sont l'âme de notre peuple francophone et ces traditions s'orientent toutes vers le catholicisme; enlever le catholicisme serait effacer les traditions; effacer les traditions serait tuer le peuple canadien-français.

- ♦ Le Canadien français est né de la France catholique et il doit sa survivance comme peuple à la fidélité à sa culture et à sa religion. C'est la paroisse qui a été le rempart — le seul rempart — contre l'assimilation anglo-saxonne. Et la paroisse, ce n'est pas une organisation politique, mais plutôt religieuse, centrée sur les croyances religieuses s'exprimant dans le concret par un culte, d'où le cœur de la paroisse : l'église, devenant aux heures troubles le poste émetteur des conseils opportuns à la sauvegarde des intérêts matériels aussi bien que spirituels de ce petit peuple encore au berceau et cruellement assailli.
- Catholicisme qui nous a faits en somme, même si ce n'est pas pleinement. Le contraire serait un reniement. Développons-nous dans la ligne de notre origine. Les vertus prônées par le catholicisme sont certes utiles, d'utilité pratique et temporelle, sans compter le point de vue surnaturel : courage, patience, magnanimité, confiance, honnêteté, sobriété, prudence, moralité, etc. . .
- ♦ Dans notre province de Québec essentiellement catholique, le Canadien français a toujours associé ses croyances religieuses à la langue française. Il serait donc imprudent, à mon avis, de les dissocier, quoique un pareil énoncé peut sembler illogique aux yeux de certains.
- Pour former un citoyen can-f. il faut tenir compte de son passé, — d'où le nôtre est tout imprégné de catholicisme dès le début.
- Sans vouloir faire de l'apologétique, je crois qu'un bon citoyen quel qu'il soit ne peut s'empêcher d'être chrétien, parce que le Christianisme en plus de christianiser l'homme l'*humanise* aussi; car c'est en étant vraiment citoyen qu'il réalisera pour lui et pour les autres une félicité temporelle pour mieux atteindre l'autre.
- La religion catholique est de souche aussi profonde que la langue, que les difficultés, que l'existence même de notre jeune peuple.
- Aucun peuple n'a avancé en connaissance, en formation, sans que la religion en soit un facteur important. Donc pour le Canadien-français c'est le catholicisme sa religion et la religion de nos pères.
- Toute notre histoire rappelle nos luttes pour conserver *notre foi* et notre langue.
- Elle est utile surtout; car elle nous permet d'ouvrir nos vues sur le reste du monde et de nous former un type de patriote qui ne soit pas un adversaire aux autres types mais différent d'eux.
- Un catholicisme bien compris et bien vécu a été le conservateur de notre peuple. Il sera toujours très utile parce qu'il présente les normes nécessaires à l'équilibre humain et au bonheur. Il se fait le conservateur des traditions culturelles de la nation.

- ♦ Donnez au Canadien français l'école neutre, et avant 20 ans, la foi étant disparue dans la nouvelle génération, la langue suivra bien vite, et le Canadien français disparaîtra en 100 ans du Canada.
- Foi, langue et droits constituent la trilogie, qui, historiquement, fait l'authentique Canadien français; chaque fois que l'un ou l'autre a abandonné sa foi, c'est que la trahison sous une forme ou sous une autre se substituait à son catholicisme.
- La religion catholique est un apport du Canadien français. Celui-ci n'a pas le droit de renier la foi des ancêtres à qui il doit le meilleur de lui-même.
- Le citoyen canadien-français est né à l'ombre de son clocher paroissial. Le catholicisme a présidé à l'élaboration de notre peuple. La contribution du catholicisme à la formation du citoyen c.f. est plus qu'utile elle lui a été essentielle.
- ♦ Les Canadiens français qui abandonnent leur religion ne sont pas aussi attachés à nos institutions.
- ♦ Les Canadiens français sont des moutons sans chef, depuis 1760, et ils continuent à en être affamés... Le catholicisme constitue la plus haute valeur et la plus durable à lui donner.
- A toutes les étapes de l'histoire du Canada, nous ne pouvons ignorer la large part du clergé dans la vie autant économique que religieuse du Canadien français.
- ♦ Le catholicisme (ou plutôt l'Eglise) a pu rendre de grands services à la nation dans le passé. Aujourd'hui, il s'agit plutôt d'un carcan — mais il faut prévoir mettre quelque chose à sa place : un idéal humaniste. Il serait criminel de détruire l'Eglise du Québec si nous n'offrons pas de substituts.
- Disons qu'elle a été essentielle... mais que maintenant, étant de domaines différents, l'un et l'autre peuvent marcher côte à côte, sans influence.
- Dans le passé le catholicisme me semble avoir été un élément essentiel dans la formation du Canadien-français. Il ne faudra cependant pas oublier que le catholicisme ne se limite pas à un groupe linguistique. Un protestant d'expression française peut être également bon citoyen.
- Même si au début c'est elle qui a contribué à sa formation, aujourd'hui, elle n'est nullement essentielle à la formation du citoyen c.-français.
- Heureusement que les initiatives patriotiques se laïcisent. Trop d'éducateurs ont été et sont encore, inconsciemment ou non, étrangers aux besoins du milieu qu'ils ne voient qu'en fonction de la religion. Notre histoire est pleine d'exemples. Tant que les éducateurs prêtres ou religieux domineront l'enseignement, nous serons vidés de patriotisme; ils enseignent à nos jeunes comme s'ils habitaient Rome, Paris, New York ou Berlin...
- La formule de l'Inquisition est terminée. Nous pouvons être un vrai Canadien français sans pratiquer aucune religion. Evidem-

- ment l'atmosphère du Québec baigne encore dans un climat religieux. (ça ne devrait pas être un mal.)
- Le catholicisme est utile à la formation de tout citoyen quelle que soit sa langue. Mais pour qu'un citoyen soit un bon Canadien français le catholicisme n'est pas une condition sine qua non.
 - L'association des mots patrie et religion est extrêmement nocive. La religion ne doit pas contribuer intentionnellement mais seulement indirectement à la nation.
 - Parce que être C.F. n'est pas réservé aux cath. seuls mais le 4e comm. de Dieu nous aide à être un bon citoyen, Canadien français par ses origines et *bon* par sa religion.
* * *
 - La religion chrétienne puise ses principes dans la chair vive de l'humanité. Elle saisit l'animalité en nous jusqu'à la « spiritualiser ». « Soyez parfaits (Evangile) ». Elle est un code de vie politique, et très flexible, en respectant toutefois les ordres : « Rendez à César... (Evangile) ».
 - Car lorsque l'on parle de Canadiens français on imagine ou encore on se présente à l'esprit un homme catholique. Si le catholicisme disparaît de nous, il y a grand danger de changement.
 - Tout peuple sans morale est voué à l'extermination pour cause de moeurs.
 - Etre catholique, c'est posséder le premier et principal de tous les biens, celui qui en définitive me conduira au terme, i.e. au but final pour lequel j'ai été créée. Les autres fins, langue, sciences, culture, etc., sont subordonnées à celle-là premièrement. Je préférerais perdre la langue et la culture française plutôt que ma foi.
 - Autrement nous arrivons au type canadien-français "bâtard", ou cosmopolite, hybride.
 - A mon sens elle a été essentielle à notre survie autrefois et le sera. Le catholicisme a toujours prôné la fidélité et l'amour de la patrie.
 - Un bon catholique peut-il être autre chose qu'un excellent citoyen ? L'âme et le corps — tout se tient. Certains peuvent se liguer et jouer aux pharisiens. Ont-ils le sens de l'histoire, de l'honnêteté, de l'éducation, de la jeunesse, du bon sens tout court ? J'en doute !
 - Quand on sait que l'humanisme intégral comporte la maturation à tous les plans, naturel et surnaturel, on n'en est pas étonné. La culture française est pétrie de catholicisme et nos grandes institutions en portent la marque.
 - La religion est composante essentielle d'une culture. La nôtre est nettement et profondément marquée par le catholicisme.
 - Le peuple canadien-français comme tous les peuples d'ailleurs, a besoin de bons citoyens. Or, la contribution d'une religion qui vise à former des citoyens bons et chrétiens est indispensable et essentielle. C'est le cas du vrai catholicisme.

- Notre peuple canadien-français est né et a grandi dans le catholicisme... je ne vois pas comment il pourrait s'en séparer. Il y a peut-être à le rajeunir... à le vivre en adulte.
- Le catholicisme a toujours joué un grand rôle dans notre survie comme peuple. Et nous ne survivrons à tous les courants actuels que par un catholicisme convaincu et éclairé.
- Le catholicisme a marqué dès les premiers temps notre peuple qui est resté depuis fortement attaché à sa religion. Nous sommes façonnés par lui et il fait maintenant parti de nous-mêmes.
- La contribution du cath. à la formation du citoyen c.f. est essentielle parce qu'elle fournit au citoyen sa caractéristique la plus haute et la plus morale.
- Le Canadien français a une origine non seulement française mais aussi catholique. Le dynamisme de son patriotisme vient surtout de principes religieux bien compris, principes qui favorisent ses intérêts sans nuire à ceux des autres.
- Le mot canadien-français inclue l'idée de catholique. La culture et l'héritage canadien-français tirent leur force du catholicisme. Le catholicisme à mon avis, un élément essentiel à la nation can. française.
- Impossible de se développer pleinement et entièrement sans avoir recours à la doctrine du Christ.
- En perdant sa religion, il perdrait quelque chose de lui-même, un élément essentiel.
- La formation religieuse est essentielle à la formation du citoyen canadien-français parce qu'elle rehausse son jugement, ses activités. Elle donne à l'individu le respect d'autrui et forme la conscience morale de l'individu.
- Je n'ai pas encore rencontré un Canadien français athée parmi nos grands patriotes. Les croyants amorphes ou attiédés brillent par leur absence parmi cette phalange... Nous sommes essentiellement issus du giron de l'Eglise — l'histoire le démontre.
- Nos ancêtres français étaient catholiques. Je crois que la formation du Canadien français ne pourra pas aller de l'avant sans qu'il soit catholique.
- Je ne conçois pas un Canadien français protestant ou d'une autre religion. Ce sont les missionnaires et le clergé qui ont veillé sur la naissance de notre peuple. Renier ses père et mère... Jamais!
- Sans vouloir associer la religion à la langue, je crois la spiritualité catholique seule capable de former moralement le Canadien français. Encore faudra-t-il que le catholicisme modifie profondément ses méthodes d'enseignement.
- Je suis croyant. Je crois que le catholicisme est la voie choisie par le Christ pour les hommes. Cependant, comme enseignement, je préférerais que mes élèves de 11e année n'eussent jamais entendu parler du catholicisme plutôt que de posséder cette formation de stupidité et de béate assurance qui les rend fats, sans aucune inquiétude... depuis leur première enfance. Ils

ont réponse à tout par le christianisme tronqué que leur ont fait ingurgiter leurs professeurs aussi naïfs et primitifs que le milieu dans lequel nous avons vécu depuis quelques siècles.

- La religion fait partie intégrante du Canadien français. Sans elle, il perd sa vraie figure d'homme humaniste canadien-français.
- La foi et l'amour de la patrie vont de pair.
- Oui, si nous fouillons nos débuts historiques nous pouvons constater que grâce au catholicisme, la colonisation du Canada eut une raison d'exister. Cette tradition de nos jours continue ses effets.
- Si l'on veut que la langue conserve la foi.
- Nos traditions reposent sur un attachement constant au catholicisme. L'Eglise est « civilisatrice ».
- Tout comme le Français non catholique est français, le Canadien fr. non catholique ne cesse pas d'être c. fr.
- La contribution du catholicisme n'est pas essentielle car les citoyens canadiens-français ont toujours été catholiques et leur patriotisme n'en possède pas pour cela une plus grande vigueur.
- Le catholicisme est essentiel à la formation du citoyen du royaume de Dieu, mais je crois que l'on peut être un bon citoyen de quelque nationalité que l'on soit sans pour cela être catholique.
- Le catholicisme, loin de paralyser la formation du Can-français, aide cette formation. Car la religion prend l'homme tel qu'il est et se propose de le rendre meilleur. D'ailleurs ne devons-nous pas au catholicisme d'être restés can-français ?
- Au début de la colonie, elle a été essentielle mais je crois qu'aujourd'hui, elle est utile. Le catholicisme ne demande-t-il pas à tous ses membres d'être partout ce qu'ils doivent être, et de *l'être bien* ?
- Le catholicisme a toujours été pour le Québécois le cadre essentiel à sa formation. On ne peut subitement changer de cadre.
- Un catholicisme éclairé fournit de bons éléments pour la formation du citoyen canadien-français.
- Le catholicisme, au lieu de nous former à l'indifférence nationale, nous pousse à la fierté de notre langue, de notre race et nous aide à rester forts devant les obstacles à notre langue.
- La nation canadienne-française peut tirer profit de la civilisation catholique. Le catholicisme est de nature.
- A mon sens, il n'est pas essentiel à la formation du C.F. d'être catholique. On peut être C.F. dans l'âme sans être catholique; seulement dans le cadre du catholicisme on peut mieux conserver un esprit de patriotisme.
- La foi a présidé à la naissance du pays, à preuve, la haute valeur morale de nos Fondateurs, leur mission providentielle. Découvert, colonisé, et maintenu par un idéal chrétien, le Canada ne peut forfaire ou se déchristianiser sans se dévaloriser. Sa survie est attachée comme toujours à ses croyances chrétiennes.

- Le citoyen canadien-français ne se conçoit plus sans intégration au catholicisme. Notre histoire est pétrie de religion catholique. Il y a lieu cependant de développer une religion catholique mieux éclairée, qui n'ait pas honte de s'affirmer dans le journal, à la radio, par les laïcs eux-mêmes.
- Vu que le peuple canadien-français possède des prérogatives léguées par les ancêtres il faut faire fructifier cet avantage de la religion, car tout peuple tient à honorer un être supérieur.
- Notre peuple, dans l'ensemble, tient compte des valeurs morales. Comme le catholicisme a contribué à le former, son influence demeure nécessaire pour le garder et l'élever.
- Nos origines étant liées au catholicisme on ne peut méconnaître cette valeur ou l'oublier dans nos décisions.
- Si ce n'était de l'Eglise, la formation du citoyen canadien-français serait en dangereuse posture... je crois.
- Le peuple canadien-français a été fondé dans le but d'évangéliser et il pourra se maintenir qu'avec la contribution du catholicisme.
- Le fait de vouloir demeurer Canadien français émane d'abord du spirituel. Aussi longtemps qu'un bon équilibre sera maintenu entre notre religion catholique et nos aspirations patriotiques, aussi longtemps sera préservée notre nationalité.
- La religion, comme après la conquête, joue encore un rôle important. Le clergé est à la tête de nos universités québécoises et c'est fort heureux. Aussi longtemps qu'ils y resteront on aura moins à craindre de certaines idées athées et socialistes car elles pourraient faire leur chemin sans rencontrer de résistance.
- L'Eglise veut que nous ne démordions jamais de nos bons principes moraux et sait qu'en adoptant les idées et la langue anglo-saxonne, nous aurions grand peine à refuser certaines pratiques contraires à notre foi et à nos moeurs.
- Le catholicisme est une société qui a pour but essentiel de nous faire atteindre le bonheur dans la pratique de la justice et de la charité nécessaires pour le bon fonctionnement de la société humaine.
- Notre Canada a débuté dans un catholicisme intense. Nos chers pionniers nous ont montré que la religion contribuait à nous grandir et au succès de toute oeuvre, et encore plus à la formation du bon citoyen.
- L'apport d'une religion est presque essentielle pour la formation complète d'un citoyen mais cette religion ne doit pas être *nécessairement* le catholicisme.
- Pour ma part, je ne vois pas le rapprochement entre langue et religion. A ce que je sache, le Christ a fondé son Eglise pour toutes les nations sans différences de races ! La langue est une chose et la religion en est une autre !
- Citoyenneté et religion sont deux paliers complètement différents.

CHRONIQUES

L'éducation

Confusion autour de la motion Prévost

Au cours de la session provinciale encore en cours, mais ajournée à l'automne, M. Yves Prévost a présenté une motion relative à l'enseignement libre et à l'enseignement confessionnel dans la province de Québec. Il y reconnaît le droit de toutes les minorités à la liberté d'un enseignement conforme à leurs aspirations propres. Il reconnaît ce droit, non seulement dans l'exercice du principe, mais dans la reconnaissance par l'État du droit de ces minorités de ne pas payer pour les autres écoles, et de recevoir leur part normale des subventions provenant des impôts généraux affectés à des fins scolaires. Par ailleurs, il déclare que l'école publique, vu les désirs manifestes de « la quasi-totalité de la nation québécoise », ne doit pas être conçue dans une perspective d'admission de la neutralité religieuse.

Appliquée intégralement dans notre Province — où pour toutes fins pratiques elle prévaut déjà, sous réserve d'adaptations juridiques de détail provenant de rédactions légales faites dans des temps où la situation était différente d'aujourd'hui —, une telle politique scolaire serait, est déjà, sans aucun doute possible, la plus généreuse et la plus démocratique qui existe au monde. En effet, dans la plupart des pays du monde, où bien le principe de la liberté d'enseignement n'est pas reconnu et une école publique univoque (neutre ou confessionnelle, elle est également univoque en n'acceptant qu'une formule qui ne plaît pas à tous) est imposé, ou bien le principe de la liberté d'enseignement est admis mais seule l'école publique ou l'école confessionnelle officiellement installée participe pleinement à l'aide fournie par l'État à l'éducation.

Or rien ne peut mieux illustrer l'état de confusion des esprits qui existe actuellement chez nous que de voir un esprit aussi nuancé et subtil que celui d'André Laurendeau se déclarer incapable d'accepter de telles propositions, parce qu'elles équivaudraient, pour la majorité, à imposer ses vues à la minorité, ce qu'elle n'a pas le droit de faire sans devenir « totalitaire et tyrannique » (Le Devoir). Cela lui paraît d'autant plus évident que, dans ce régime, les écoles libres seraient soumises à une condition inacceptable pour elles : être soumises à l'autorité du comité protestant ou du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. Et de continuer ensuite en invoquant nos protestations contre le régime imposé à nos minorités pour dénoncer le prétendu illogisme de la proposition, comme s'il y avait une commune mesure entre les deux. La vérité, à ce sujet, c'est que nos minorités des autres provinces s'estimeraient au septième ciel si on voulait bien leur concéder les reconnaissances implicites dans la motion Prévost.

Si l'on voulait bien descendre des considérations trop générales pour réfléchir sur l'application pratique de cette liberté totale et sans limite qui est implicite dans ces critiques, on s'apercevrait qu'à vouloir aller plus loin que la motion Prévost on demande l'impossible ou l'impraticable. Car, encore une fois, il faut le dire et le redire, quand on prétend que ce problème est réglé par la neutralité de l'école publique, on se bouche les yeux à une évidence : c'est que l'école publique neutre ne satisfait que les partisans de la neutralité, et qu'elle équivaut à imposer aux autres un régime d'école publique qui est pour eux non moins tyrannique. En l'occurrence chez nous, c'est alors une toute petite minorité qui tyranniserait une forte majorité. C'est au surplus s'aveugler avec des mots, car l'école neutre n'existe nulle part, au sens vrai et strict du terme; et elle est impossible.

L'existence du type école publique envisagée et le respect d'une liberté totale pour tous les groupes obligerait l'État à instituer une école pour chaque groupe

confessionnel, la soi-disant neutralité n'étant en définitive que la confessionnalité du non-Dieu. Si ce régime impraticable était vraiment nécessaire pour éviter la « tyrannie », autant dire que la liberté serait inexistante où que ce soit. Car l'école n'est qu'un aspect d'un problème beaucoup plus vaste. À un coût énorme, il serait sans doute possible de donner à chacun « son » école; mais de toute façon, on ne pourra pas ensuite lui donner « sa » législation sociale, « son » droit civil propre, etc. Partout et toujours, on a considéré comme nécessaire et suffisant, parce qu'autrement dépourvu de sens pratique, que la majorité détermine les régimes généraux et donne le ton à la nation tout en reconnaissant les libertés personnelles des minorités. Vouloir aller au delà de cela est pure folie anarchique.

Bien sûr, il est beau en théorie de soutenir, comme le faisait Claude Ryan dans *Le Devoir* du 2 août, qu'entre l'Église et l'État, il y a « une distance infinie » et qu'il ne doit pas y avoir alliance entre les deux, de sorte qu'on puisse définir un État neutre, ne prenant parti pour aucune confession. Mais cet argument maladroit qui veut dire, sans le dire, séparation totale, est de toute façon irréalisable. L'État, dans chacun de ses gestes, prend parti pour une philosophie ou une morale, plutôt que pour une autre. C'est abuser des mots que d'invoquer l'Évangile et le « Rendons à César ce qui est à César » pour justifier la neutralité scolaire (il ne s'agit pas ici de Claude Ryan, qui appliquait l'argument à une autre situation dans l'article mentionné); cela, dans l'esprit de l'Évangile, ne veut pas dire que César est dispensé de toute soumission à Dieu, donc de toute responsabilité à l'égard de ce qui est religieux. Au contraire, sa fonction même de gardien du bien commun temporel l'oblige à en assurer le règne en conformité avec les exigences spirituelles. À moins qu'on ne conteste l'existence même du bien commun, cette vérité s'impose même aux athées et aux agnostiques par rapport à une essence quelconque qui est quand même leur dieu au lieu d'être notre Dieu.

De toute évidence, c'est de mettre d'abord de l'ordre dans nos idées dont nous avons le plus besoin. Or au sujet de l'école, la confusion commence avec cette notion d'école publique, que l'on emploie à toutes les sauces sans distinctions suffisantes. Au Québec, nous n'avons pas l'école publique au sens de l'école publique française, c'est-à-dire l'école d'État. D'aucuns en espèrent l'avènement et sont peut-être satisfaits d'entretenir la confusion des genres à ce sujet. Mais le gros de la population, qui pense autrement, a intérêt à voir clair.

Nous avons une école publique, mais c'est une école publique locale, établie par chacune de nos commissions scolaires, *sous la juridiction générale du Conseil de l'Instruction*, MAIS PAS PAR LUI. Il n'est donc pas exact de dire, comme le fait André Laurendeau dans l'article cité, que la motion Prévost refuse aux minorités le droit à leur école publique. À partir du moment où, dans notre régime scolaire, on confie aux groupes de parents organisés en commissions scolaires le soin d'établir l'école de leur choix, ils créent leur école publique propre. Le droit des agnostiques est donc égal à celui de tous les autres citoyens de quelque confession qu'ils soient, puisqu'ainsi est établie du même coup la base qui leur permet d'utiliser leurs propres taxes pour leurs propres écoles et de recevoir la part des subventions de l'État sur la même base que toutes les autres écoles publiques. La motion Prévost, en visant au rajustement définitif de nos lois scolaires pour leur donner exactement ce visage qu'elles ont déjà en gros respecte donc intégralement et également les droits de tous sans que rien ne soit imposé par la majorité à quelque minorité que ce soit.

Dans certains milieux, on a voulu aller plus loin. On a songé à une école publique spéciale d'État pour les neutres, chose qui n'existe pour personne dans le Québec. Or de deux choses l'une: ou bien on espère par là introduire dans notre législation un cheval de Troie qui tendra vers la législation de l'école publique d'État univoque neutre, ou bien on demande la lune pour les agnostiques. Car s'il existe assez d'enfants dans un endroit suffisam-

ment restreint pour établir une école non-confessionnelle valable, le régime des commissions scolaires permet d'y pourvoir convenablement. Et s'il ne s'agit que d'un enfant ici et là, il n'y a pas de sens à exiger des écoles éparpillées pour quelques enfants seulement: dans le cas où la minorité est aussi exiguë, il suffit qu'à l'école publique du lieu, on reconnaisse le droit de l'enfant de s'abstenir de l'enseignement et des exercices religieux. Quant au reste et à l'objection que la conscience de l'enfant est quand même violée par le caractère confessionnel du reste de l'enseignement, il faut vigoureusement la rejeter comme un manque de respect notoire des convictions religieuses de la très grande majorité des autres qui sont effectivement, quant à eux, aussi gravement lésés par l'absence de caractère confessionnel. Il y a, en somme, quelque chose d'agaçant dans ce mépris implicite, chez l'incroyant, de l'opinion du croyant. Dans cette attitude qui consiste à présenter comme un dommage grave le contact possible de l'enfant incroyant avec les vérités de foi infiltrées dans un enseignement général; et à nier qu'il soit à l'inverse au moins aussi grave pour le croyant d'en être réduit à reléguer sa foi à des moments spéciaux, sacrifiant ainsi tous les avantages d'une éducation vraiment imprégnée d'esprit religieux, comme d'ailleurs sur d'autres plans, d'esprit national, ou d'une certaine culture particulière.

Sur le terrain des droits des minorités à leur école, la motion Prévost n'offre donc rien qu'on puisse reprendre au nom de la liberté et du traitement équitable des minorités. Plus délicats sans doute sont les points soulevés par les paragraphes 9 (soumission des écoles neutres ou d'autre confessionnalité aux comités catholique et protestant du Conseil de l'Instruction publique) et 10 (inadmissibilité de la neutralité de l'école publique). À la suite des réflexions qui précèdent, il faut admettre que le paragraphe 10 est équivoque et ne correspond pas rigoureusement à ce que propose la motion. À partir du moment, en effet, où le droit est reconnu à des parents non religieux de constituer leur propre commission sco-

laire et de se donner une école non-confessionnelle, l'existence d'une école publique neutre est effectivement reconnue dans le sens même où l'école publique existe dans nos lois. Ce qu'a voulu dire l'auteur se rattache plutôt étroitement au paragraphe 9, et doit s'entendre comme suit: « Que le principe de la neutralité religieuse ne soit pas érigé en régime général d'enseignement dans la Province de Québec »; c'est-à-dire que le régime soit bâti de telle façon que la neutralité religieuse n'y apparaisse pas comme l'une des bases de notre organisation sociale et nationale, mais seulement comme un droit minoritaire reconnu pour assurer le respect légitime des consciences.

Or ici, le problème qui se pose est tout autant question de bon sens que de principe. L'État, bien sûr, n'est pas l'Église. Mais l'État représente la nation, ou si l'on préfère le peuple. Il a la garde de son bien commun temporel. Il doit donc avoir le droit de collaborer, de contribuer même à la formation d'une société vivante, dynamique, et nécessairement pour cela, cohérente. Faudra-t-il, comme s'il n'était qu'un agrégat d'individus, qu'il mette sur le même pied toutes les idées qui ont cours dans cet agrégat? À ce compte, on s'en va à l'anarchie pure; et l'État n'est plus qu'une sorte de bouchon de liège flottant au gré des courants les plus contradictoires. C'est la fin même du concept de « société » et de vie sociale. La vie sociale exige une base, un point d'appui; et des tolérances (il ne faut pas avoir peur du mot, du moins dans son sens scientifique), qui ont leur fondement d'une part dans les droits de la personne humaine (point fort délicat parce que dépendant des philosophies), et d'autre part dans les exigences des nécessités politiques et de l'utilité pratique. Mais le point d'appui doit être ferme et bien assuré si l'on veut éviter la désagrégation.

Est-il opportun que dans la province de Québec, à l'heure actuelle, l'État mette le neutralisme religieux sur le même pied que les confessionnalités déjà constitutionnellement reconnues: protestante et catholique? On peut bien sûr différer d'opinion sur la réponse à donner à la question. Chacun le fera un peu selon l'état de ses

convictions personnelles et la nature de son jugement sur les situations. Mais il faut vigoureusement contester qu'il y ait violation des droits de la minorité à ne pas mettre ses conceptions sur le même pied que celles de la majorité dans l'organisation de l'État. Il n'est pas nécessaire qu'il y ait des comités pour les diverses dénominations protestantes, aussi bien que pour les catholiques, les juifs, les mahométans, les bouddhistes, les communistes, les agnostiques, etc. pour que les droits de toutes ces minorités soient assurés comme elles doivent l'être. Ces comités correspondant chez nous au régime général de l'enseignement ont valeur de symbole; et je puis parfaitement respecter les droits d'un agnostique à sa liberté de conscience et à ses écoles, sans pour autant concéder que son opinion puisse prévaloir dans l'organisation de la société où je suis l'élément majoritaire, ni admettre qu'elle doive être reconnue en principe comme aussi valable que la mienne. L'inverse relève d'un positivisme religieux ou culturel qui est, au fond, incompatible avec la mission même de l'État dans toute philosophie autre que celles qui s'appuient sur des conceptions anarchistes. On n'en sort vraiment pas.

Dans Québec, l'État a opté pour un régime général d'enseignement qui s'efforce d'exclure la politique de l'éducation. L'idée, qui a triomphé en France, du droit de l'État de contrôler le régime d'enseignement directement afin de mouler l'esprit national à sa façon n'a pas prévalu. Le Conseil de l'Instruction publique constitue ce régime général. Il incarne donc la pensée nationale québécoise, qui est fondamentalement catholique; et porte la trace de la conquête et du pacte de 1867 par l'admission, sur un pied d'égalité, des droits des protestants. Cette dernière particularité, très spéciale, ne doit pas nous induire dans l'erreur de croire que nous devons, au nom de la liberté, multiplier ce type de reconnaissance. Rien ne justifie la prétention qu'un comité composé de catholiques ne puisse, sans mettre en danger les droits des minorités avoir sous sa juridiction les écoles non-confessionnelles pour ce qui concerne les normes générales de l'enseigne-

ment. La structure administrative nécessaire à ce comité pour que le respect des droits soit le mieux assuré est autre chose, mais l'organisation générale de l'enseignement peut être un tout en permettant les diversifications nécessaires. À ce compte, un ministère de l'Éducation ne pourrait se révéler conforme au respect des libertés que s'il compte un ministre de chaque dénomination en cause!

À ce niveau de l'organisation générale de l'enseignement, ne nous y trompons pas, ce ne sont pas les droits des minorités qui sont vraiment en cause, mais la question de savoir si la province de Québec restera, dans son organisation sociale, fidèle à sa tradition catholique, qu'elle a tous les droits de vouloir maintenir; ou si elle admettra d'emblée et aisément de laisser dériver la législation vers des formules qui contribueront à faire de notre civilisation, une civilisation à caractère protestant, c'est-à-dire indifférente en matière religieuse, du moins au point d'admettre que toutes les religions sont bonnes et que nous convenons de laisser au déterminisme des événements le soin de fixer quelle sorte de nation nous deviendrons. C'est ce problème qui est en jeu; non pas celui des libertés.

F.-A. A.



Les événements

Le Canada français à l'aventure

Les succès des créditistes dans la province de Québec ont en quelque sorte atterré tous ceux qui se sont tenus en marge de cette nouvelle aventure. En un sens, il y a de quoi. L'on sait que le soussigné n'a jamais été porté par les créditistes dans leur coeur, justement parce qu'il s'est employé plus souvent que bien d'autres — déroutés par les connaissances économiques assez spécialisées qu'exige la réfutation du Crédit Social — à démontrer l'inanité de cette théorie et des solutions politiques monétaires qu'elle suggère. Et pourtant ses relations personnelles avec plusieurs chefs créditistes — tant de l'Union des Électeurs que, plus tard, du groupe dissident — n'étaient pas si mauvaises. Les créditistes gardaient l'espoir de le convertir à leur doctrine, parce que sur le reste — adhésion à la doctrine sociale de l'Église dans un sens personnaliste plus que socialiste, confiance dans la valeur de la révolution coopérative et participation active à son expansion, fidélité totale à un nationalisme traditionnel et respect de la primauté de l'autonomie provinciale (en dépit du régime de l'Union nationale), alors que tant d'autres intellectuels flanchaient jusqu'à la tentation de faire imposer leurs vues à la Province de Québec par l'intrusion du pouvoir central — les créditistes étaient pour sûr ce qu'il y avait de plus authentiquement près de la pensée populaire canadienne-française depuis la disparition de l'Action libérale nationale, puis du Bloc populaire.

Autrement dit, par carence d'existence d'un autre tiers parti capable d'incarner la pensée canadienne-française sans le parasitage de la lubie monétaire créditiste, il était quand même fatal qu'avec leur persévérance, leur dévouement à la cause populaire, leur foi à toute épreuve, les créditistes soient choisis dès que, lassés des vieux partis et détournés finalement d'eux par les luttes nationalistes d'abord, puis l'attaque contre les vieux partis de tous les côtés, dès que devenus moins craintifs et plus

disposés à se distinguer de la majorité anglo-canadienne, les Canadiens français voudraient voter pour quelque chose d'autre qui les représentent mieux.

Les grands responsables de cette tournure des événements, ce sont ceux de nos partis nationalistes qui, malheureusement, se sont toujours fait une théorie de la soif du pouvoir pour le bon motif, ont toujours voulu exiger de la population canadienne-française qu'elle les favorise dans au plus deux élections, et ont tout abandonné avec des mots souvent amers sur le peuple parce que cela ne s'était pas réalisé. Trop pressés, trop incapables de tenir et d'assumer les sacrifices nécessaires que cela comporte! Les grands responsables aussi, en second lieu, quoique sans doute à un degré moindre, puisque ceux-là avaient d'autres vues, ce sont ceux de nos dirigeants ou intellectuels qui ont voulu, en guise de tiers parti, imposer à notre population une idéologie étrangère à sa mentalité, sous prétexte de se placer dans le "sens de l'histoire" universelle. Beaucoup de ceux-là, dans la CCF, le PSD et le NPD (toutes écailles différentes pour la même tortue) ont fait preuve de courage et assumé autant de sacrifices que les créditistes, mais ils se trompaient de terrain: les partis sont fait pour incarner les aspirations populaires beaucoup plus que pour les former; ce dernier objectif s'atteint beaucoup mieux par l'église, l'école, la littérature, le vrai travail intellectuel que par l'action politique. Quant à leurs conceptions du "sens de l'histoire", il se révèle de plus en plus qu'elle avait à peu près la valeur d'un château de cartes.

Mais les plus grands responsables, ce sont en définitive les deux vieux partis traditionnels eux-mêmes, non seulement parce qu'en général ils n'ont pas eu de véritable pensée politique, mais parce qu'ils ont eux-mêmes, par leur démagogie, ruiné dans l'esprit populaire la valeur de leur critique contre le crédit social. Aux temps où nos vieux partis continuaient tout de même d'entretenir la confiance dans le sens des responsabilités populaires, en insistant sur les limites du rôle de l'État et sur l'illusion de la gratuité, leurs objections aux promesses mirobolantes du Crédit Social conservaient un sens. A partir

du moment où ces partis se sont mis en frais d'acheter les électeurs par la distribution d'allocations et de pensions, le peuple s'est demandé quelle différence il peut bien avoir entre le dividende national des créditistes et ces générosités qui ne comportent d'autre exigence que de savoir venir au monde, atteindre un certain âge ou succomber à la maladie. "Il fallait donc qu'il existe l'héritage national chanté par les créditistes pour qu'après l'avoir gardé si longtemps secret à leur profit (ainsi raisonne le peuple, encouragé en cela par les démagogues), les politiciens trouvent tout à coup le moyen, pour gagner notre "voix" (quand on ne dit pas notre "veau") de nous en distribuer une partie!"

En cela, le peuple à qui on ne peut tout de même pas demander de comprendre toutes les subtilités de la science économique, a sans doute tort, mais en certaine éventualité pas si tort que cela. Bien sûr, pour autant que les distributions de l'État se paient à même les taxes, la comparaison n'est pas valable entre la prestation sociale dite "gratuite", et le dividende national. Dans ce cas, le peuple est tout simplement la dupe des démagogues: pour un supplément pris aux riches et distribués aux plus pauvres, la masse des citoyens ne reçoit l'un dans l'autre en prestations que ce qu'elle contribue elle-même en impôt; elle paie seulement au prix d'un amoindrissement de ses libertés, son consentement à l'irresponsabilité de s'en remettre à l'État pour obtenir ce qu'elle pourrait aussi bien se donner elle-même. Mais quand rien ne va plus guère, comme à l'heure actuelle, et que les prestations sont simplement la cause des déficits qui paralysent d'ailleurs l'action positive de l'État en matière de développement, la différence entre l'allocation familiale étatique, par exemple, et le dividende national des créditistes est plus que mince: entre une pure distribution sans taxe sous forme de chèques d'État, comme le propose le Crédit Social, et une distribution couverte par des emprunts de l'État à la Banque du Canada, c'est-à-dire par le truchement de l'expansion monétaire, il n'y a économiquement parlant aucune différence. C'est l'inflation monétaire

dans les deux cas, dont le peuple fait encore les frais sous forme de hausse générale des prix. Dans ces conditions, le peuple n'est peut être pas aussi bête qu'on l'a prétendu, de refuser de faire une différence que d'aucuns voudraient lui imposer, eux qui patronnent les politiques dites sociales de nos gouvernements actuels à Ottawa comme à Québec sous une forme qui n'est guère moins bête, sauf pour les apparences d'une technique un peu plus raffinée.

Quoi qu'il en soit, il est assez tragique d'avoir à constater que seule une doctrine monétaire polychromée a pu nous donner une sorte d'élite suffisamment "illuminée" pour trouver dans sa foi la patience et l'esprit de sacrifice capables de permettre aux formations nouvelles de grandir, de s'affirmer et de répondre "Présent!" à l'heure où s'effondrent les vieilles formations. Peut-être ceux qui s'en sont tellement moqués pourront-ils mesurer l'erreur politique qu'ils ont commises en ridiculisant cette mystique nationale que prêchait si lucidement le chanoine Groulx et qui offrait à notre peuple la possibilité de s'épanouir selon des valeurs.

Car les Canadiens français n'ont sûrement pas voté pour la doctrine créditiste dans ce qu'elle a de technique. Pourquoi y auraient-ils cru plus en 1962, qu'en 1958 ou en 1954, vu que de toute façon rien de vraiment nouveau n'est venu justifier qu'on y croit plus aujourd'hui qu'hier? La vérité, bien sûr, c'est qu'ils n'y ont rien compris de plus cette année qu'auparavant. Ils ont voté surtout pour des hommes en qui ils commencent à avoir confiance, parce qu'ils les connaissent bien, qu'ils les voient à l'oeuvre avec acharnement depuis des années dans un esprit de dévouement à la cause publique, qu'ils ne leur paraissent pas inquiétants par leur prétention à révolutionner des institutions auxquels le peuple est attaché (le danger monétaire leur échappe justement parce que technique), que les critiques qu'ils formulent contre les gouvernants sont souvent justes. A un moment donné surgit l'idée: si on les essayait? Et le succès vient.

Voilà la leçon qui transcende toutes les analyses savantes qu'on a voulu faire du scrutin populaire en ces

dernières années... et en vertu desquelles il avait été décrété que la fatalité nous poussait vers la gauche! Et si le mouvement est vraiment déclenché, si les Canadiens français ne prennent pas peur à se voir condamnés à l'opposition, et si les créditistes savent ne pas les désappointer, la tendance pourrait bien se révéler irréversible. Un autre parti nationaliste à Ottawa, qui pourrait se substituer au Crédit Social, n'est pas une affaire qui puisse, à moins d'un miracle, se réaliser en un tournemain. Il faudra peut-être maintenant que nous acceptions de faire contre mauvaise fortune bon coeur; et que nous songions peut-être plutôt à purifier le Crédit Social de celles de ses idées qui sont par trop loufoques, plutôt que de vouloir l'accabler de nos horions.

Car cette victoire créditiste reste, pour le moment, et pour autant qu'il s'agit de la réaction du Québec, un signe des temps. Et au surplus, elle ne peut pas, sous ses aspects autres que monétaires, être plus opportune. Pour la première fois, en effet, un groupe de Canadiens français se rendra à Ottawa, formant un tout par lui-même ou presque. Comme en certaines autres circonstances, il détiendra la balance du pouvoir, mais cette fois sans être encadré dans les partis nationaux qui noyaient nos représentants et leur enlevaient à peu près toute efficacité. Plus beau démenti ne pouvait être donné à la fameuse thèse Churchill selon laquelle il était possible au parti conservateur de gouverner sans la province de Québec! Démenti fort cuisant, même! Et dans des circonstances telles qu'on voit difficilement comment les créditistes pourraient se permettre le genre de compromission, par exemple, qui a fait rater le succès nationaliste en 1911.

Quant aux créditistes eux-mêmes, il faut espérer qu'ils prendront conscience de la grande responsabilité qui leur incombe, en particulier en ce qui concerne la mise en application de cette partie de leur programme qui les rend le plus vulnérables et qui pourrait éventuellement conduire le pays à un désastre économique et financier. Pour eux, c'est sûrement le moment des revisions cruciales. Car il est sans doute simple de dire au peuple que

tout ce qu'il lui manque, c'est de l'argent qu'on peut créer à volonté, par de simples écritures, pour faire disparaître du coup les dettes et les taxes. Il ne sera pas aussi simple de le réaliser; et dans la mesure où ils seront responsables, fût-ce dans l'opposition, des conséquences qui résulteraient d'une telle politique, ils disparaîtront assez vite de la scène politique.

Les créditistes seraient également bien inspirés, étant maintenant installés au Fédéral, de ne pas commettre l'erreur du Bloc Populaire: vouloir combattre sur les deux terrains du provincial et du fédéral à la fois. Avec des revisions appropriées, le parti créditiste québécois est placé pour se ménager dans Québec les appuis les plus variés comme parti canadien-français, les parts du créditisme dans le reste du pays n'étant évidemment pas à la hausse. Il me paraît avoir tout avantage à vouloir consolider d'abord ses forces sur ce plan, en sachant se faire des amis partout dans Québec.

F.-A. A.

TABLE DES MATIÈRES

LIMINAIRE	
<i>Renouveau</i>	5
ÉDITORIAL	
<i>Nos éducateurs ont-ils perdu le Nord?</i>	11
FRANÇOIS-ALBERT ANGERS	
<i>La vraie histoire de nos banques d'affaires</i>	22
JACQUES POISSON	
<i>Les dérobades, ces poisons de la pensée</i>	38
RICHARD ARÈS	
<i>Un Québec politiquement fort</i>	44
RINA LASNIER	
<i>Un juste</i>	55
ENQUÊTE	
<i>Catholicisme et pensée nationale</i>	57
FRANÇOIS-ALBERT ANGERS	
<i>Confusion autour de la motion Prévost</i>	79
<i>Le Canada français à l'aventure</i>	87



Une MUTUELLE D'ASSURANCE
intégrée à l'économie
du Canada français



UNE VARIÉTÉ
DE PLANS D'ASSURANCE MODERNES
RÉPONDANT
À DES BESOINS MODERNES !

L'  CONOMIE
MUTUELLE D'ASSURANCE

41 ouest, rue St-Jacques, Montréal - Victor 5-4291

JOLIETTE — ST-JEAN — QUÉBEC — SHERBROOKE — OTTAWA

Le chausseur sachant chauser...

Chaussures
pour toute la famille

Clinique du pied
MONTREAL

MARC DELORME

• 916 est, rue Mt-Roya., LA. 1-3083

LA. 2-2161

WILSON FRÈRES ENRG.

Charlebois Frères, Props.
BOIS - CHARBON
HUILE À CHAUFFAGE

2537 est, rue Notre-Dame
Montréal

WE. 5-6316

J.-M. Valade
Président

Parisian Laundry Co. Inc.

Buanderie et nettoyage
de qualité supérieure

3550, rue St-Antoine
Montréal

LA CIE ACADIA ENRG.

ENTRETIEN DE BUREAUX
LAVAGE DE VITRES, ETC.

2125, rue Masson
• Montréal LA. 2-0751

VICTORY TOOL & MACHINE CO. LTD.

Dollard Mathieu, président

Machinerie générale Manufacturiers de Convoyeurs à rouleaux,
à courroie, et à chaînes Monte-charges

WE. 3-1138

250, rue Rose de Lima

Montréal

LA SOLIDARITÉ

Compagnie d'assurance sur la vie

925, chemin Saint-Louis
Québec

Président
ALBERT BOULET

Directeur général
CHARLES POIRIER

LA. 4-1167

3605 est, rue Ontario, Montréal

Roch Grenache

Grenache
INC.

CRÈME GLACÉE
BEURRE DE CAMEL
CONFITURES et MARINADES

GRENACHE INC.

Bureau : 1504, rue Davidson

LA. 6-7771

En la balance or et fer sont un

... mais, soumis à l'épreuve du feu, ils sont bien différents !
Ainsi d'une Maison : on la juge à l'oeuvre. J.-W. Jetté s'honore de la clientèle des institutions religieuses : *hôpitaux, églises, maisons d'enseignement, écoles,* et les nombreux travaux en chauffage-plomberie exécutés pour le compte de celles-ci constituent pour ses techniciens et ouvriers spécialisés *d'excellentes lettres de références !*

Théorie alliée à la pratique



VI. 9-4107

360 est, rue Rachel
Montréal



Édifice St-Paul – 1395 est, rue Fleury – Montréal 12

- La publicité est un fortifiant pour les entreprises faibles.
- La publicité est une assurance pour les entreprises fortes.

Avec les hommages de



**LA BANQUE PROVINCIALE
DU CANADA**
Votre partenaire

Hommages aux collaborateurs de
L'ACTION NATIONALE

J.-R. GREGOIRE

QUINCAILLERIE



LA. 4-1167 3605 ouest, rue Ontario, Montréal

petit train va loin...



...LA PETITE ÉPARGNE AUSSI

OUVREZ UN COMPTE À LA

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

600 bureaux au Canada

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

La Sauvegarde

ACTIF	\$52,600,000
ASSURANCES EN VIGUEUR	\$261,900,000
PROTÉGEANT	112,000 assurés

Ce sera un titre de gloire pour LA SAUVEGARDE que d'avoir été la première compagnie canadienne-française à s'aventurer sur un terrain qui semblait jusqu'alors réservé à d'autres. Durant longtemps, elle fut la seule, mais ses succès encouragèrent les initiatives et facilitèrent la naissance des compagnies canadiennes-françaises fondées au cours des dernières années et auxquelles nous souhaitons le plus grand succès.